

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

Conseil communautaire du 21 février 2022

I. CONTEXTE REGLEMENTAIRE – RAPPEL SUR LE DEBAT D’ORIENTATIONS BUDGETAIRES	3
II. PRESENTATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIE ET BOULOGNE	4
II.1. HISTORIQUE	4
II.2. RECENSEMENT DE LA POPULATION	4
II.3. LES COMPETENCES	5
II.3.1. <i>Les compétences obligatoires</i>	5
II.3.2. <i>Les compétences supplémentaires</i>	5
II.4. LE FONCTIONNEMENT	7
II.4.1 <i>Le Président</i>	7
II.4.2 <i>Le Bureau communautaire</i>	7
II.4.3 <i>La Conférence des maires</i>	7
II.4.4 <i>Le Conseil communautaire</i>	7
II.4.5 <i>Les commissions</i>	8
II.4.6 <i>Les services</i>	8
III. INFORMATIONS RELATIVES AUX RESSOURCES HUMAINES	9
III.1. DONNEES FINANCIERES ET DUREE EFFECTIVE DU TRAVAIL	9
III.2. ETAT DU PERSONNEL AU 1 ^{ER} JANVIER 2022.....	10
III.3. STRUCTURE DES EFFECTIFS AU 1 ^{ER} JANVIER 2022	13
IV. CONTEXTE NATIONAL – LOI DE FINANCES POUR 2022.....	14
V. SYNTHESE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2021 (PROVISOIRES) ET PROPOSITION D’AFFECTATION DES RESULTATS.....	15
VI. ANALYSE FINANCIERE RETROSPECTIVE 2018 – 2021 DU BUDGET GENERAL	18
VI.1. LA CAPACITE D’AUTOFINANCEMENT NETTE.....	18
VI.2. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	20
VI.3. LES RECETTES FISCALES.....	22
VI.4. LA DOTATION D’INTERCOMMUNALITE (DGF)	25
VI.5. LES EQUIPEMENTS ET LEUR FINANCEMENT	30
VI.6. L’ENDETTEMENT DU BUDGET GENERAL AU 31 DECEMBRE 2021	31
VI.7. LES RESULTATS FINANCIERS.....	32
VI.8. SYNTHESE DE L’ANALYSE RETROSPECTIVE	33
VII. ANALYSE FINANCIERE PROSPECTIVE 2022 – 2025 DU BUDGET GENERAL	34
VII.1. LES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT.....	35
VII.1.1 <i>L’attribution de compensation</i>	36
VII.1.2 <i>Les dispositifs de péréquation</i>	37
VII.2. LES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	39
VII.2.1 <i>La fiscalité « ménages »</i>	40
VII.2.2 <i>La Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)</i>	41
VII.2.3 <i>La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)</i>	42
VII.2.4 <i>L’imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER)</i>	43
VII.2.5 <i>La taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)</i>	44
VII.2.6 <i>La dotation d’intercommunalité</i>	45
VII.3. LE PROGRAMME D’INVESTISSEMENT 2022 – 2025.....	46
VII.4. VUE SYNTHETIQUE DES EQUILIBRES FINANCIERS DU BUDGET GENERAL.....	49
VIII. ETAT DE L’ENDETTEMENT AU 1ER JANVIER 2022 TOUS BUDGETS CONFONDUS	51
IX. POINT SUR LES BUDGETS ANNEXES.....	53
IX.1. BUDGET ZONES COMMUNAUTAIRES.....	53
IX.2. BUDGET BATIMENTS ECONOMIQUES	53
IX.3. BUDGET OFFICE DE TOURISME	53
IX.4. BUDGET ORDURES MENAGERES	53
IX.5. BUDGET SPANC (SERVICE PUBLIC D’ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF)	53

I. CONTEXTE REGLEMENTAIRE – RAPPEL SUR LE DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

1- Une étape essentielle de la procédure budgétaire

Dans les communes de 3500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal.

Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Ces dispositions sont applicables aux EPCI qui comprennent une commune d'au moins 3500 habitants et plus.

Le DOB constitue une formalité substantielle destinée à éclairer les élus sur le budget de la collectivité, les informer sur la situation budgétaire, les priorités de la collectivité et les évolutions à venir.

En cas d'absence de DOB toute délibération sur le budget est entachée d'illégalité.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 (loi NOTRe) a créé de nouvelles dispositions et notamment le rapport d'orientations budgétaires.

Le contenu du ROB, les modalités de publication et de transmission ont été précisés par le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 (ci - contre).

La loi de programmation des finances publiques 2018-2022 ajoute :

La présentation de deux objectifs lors du débat annuel d'orientation budgétaire :

- un objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur ;

- un objectif d'évolution du besoin de financement annuel (soit les emprunts minorés des remboursements de dette).

2- Le contenu du Rapport d'Orientations Budgétaires

1° Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.

2° La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.

3° Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Les orientations visées aux 1°, 2° et 3° devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, et EPCI de plus de 10 000 habitants comprenant une commune de 3500 habitants le rapport comporte, au titre de l'exercice en cours, ou, le cas échéant, du dernier exercice connu, les informations relatives :

1° A la structure des effectifs ;

2° Aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature ;

3° A la durée effective du travail dans la commune.

Il présente en outre l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget. Ce rapport peut détailler la démarche de gestion prévisionnelle des ressources humaines de la commune.

La délibération sur le débat d'orientations budgétaires

Il est pris acte du débat d'orientations budgétaires par une délibération spécifique de l'assemblée délibérante conformément à l'article L2312-1 du code général des collectivités territoriales.

L'assemblée prend acte de la tenue du débat et de l'existence du rapport d'orientations budgétaires sur la base duquel se tient le DOB.

La transmission du rapport d'orientations budgétaires et la publicité

Commune → EPCI

Le ROB à l'article est transmis par la commune au président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante.

Il est mis à la disposition du public à l'hôtel de ville, dans les quinze jours suivants la tenue du débat d'orientation budgétaire.

Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen.

Le ROB doit être mis en ligne sur le site internet de la collectivité, lorsqu'il existe, un mois après son adoption (décret n°2016-834 du 24 juin 2016).

EPCI → Communes

Le rapport prévu à l'article L. 2312-1 est transmis par l'établissement public de coopération intercommunale aux maires des communes qui en sont membres dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante.

Il est mis à la disposition du public au siège de l'établissement public de coopération, dans les quinze jours suivants la tenue du débat d'orientation budgétaire.

Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen.

Le ROB doit être mis en ligne sur le site internet de la collectivité, lorsqu'il existe, un mois après son adoption (décret n°2016-834 du 24 juin 2016).

II. PRESENTATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIE ET BOULOGNE

La Communauté de communes Vie et Boulogne (CCVB) est un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) situé dans le département de la Vendée dans la région des Pays-de-la-Loire. Elle est localisée au sud de Nantes à proximité directe de pôles urbains d'envergure : La Roche-sur-Yon à 10 min, Nantes à 30 min et Challans à 30 min. Au cœur du bocage vendéen, le territoire Vie et Boulogne est également à 30 min de la côte vendéenne. **Forte de 45 576 habitants (population légale au 1^{er} janvier 2022), la CCVB s'étend sur quelques 49 000 hectares répartis sur 15 communes, entre paysages verdoyants et zones d'activités dynamiques.**



II.1. Historique

2017

Fusion des Communautés de communes Vie et Boulogne et du Pays de Palluaudans le cadre de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) pour donner naissance à une seule et unique intercommunalité au 1er janvier 2017 : Vie et Boulogne. La nouvelle intercommunalité regroupe 15 communes désireuses d'œuvrer ensemble pour le développement du territoire.

II.2. Recensement de la population

COMMUNES	POPULATION LEGALE 2017	POPULATION LEGALE 2018	POPULATION LEGALE 2019	POPULATION LEGALE 2020	POPULATION LEGALE 2021	POPULATION LEGALE 2022
AIZENAY	9 131	9 369	9 477	9 665	9 888	10 079
APREMONT	1 803	1 804	1 819	1 832	1 846	1 867
BEAUFOU	1 456	1 488	1 529	1 528	1 532	1 535
BELLEVIGNY	5 928	5 954	6 052	6 124	6 202	6 218
LA CHAPELLE-PALLUAU	952	958	968	964	963	953
FALLERON	1 560	1 578	1 604	1 613	1 632	1 652
LA GENETOUZE	1 910	1 946	1 946	1 968	1 993	2 019
GRAND'LANDES	630	663	667	679	690	701
LES LUCS SUR BOULOGNE	3 438	3 457	3 498	3 534	3 570	3 594
MACHE	1 426	1 440	1 501	1 565	1 583	1 609
PALLUAU	1 093	1 092	1 097	1 110	1 122	1 123
LE POIRE SUR VIE	8 536	8 625	8 716	8 726	8 748	8 816
ST DENIS LA CHEVASSE	2 294	2 314	2 336	2 326	2 386	2 413
ST ETIENNE DU BOIS	2 138	2 138	2 138	2 126	2 143	2 160
ST PAUL MONT PENIT	806	819	822	822	822	837
TOTAL CC VIE ET BOULOGNE	43 101	43 645	44 170	44 582	45 120	45 576

II.3. Les compétences

Conformément au code général des collectivités territoriales, la communauté de communes exerce les compétences suivantes :

II.3.1. Les compétences obligatoires

Elle exerce de plein droit, en lieu et place des communes membres, les compétences obligatoires relevant de chacun des groupes suivants :

1° Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ;

2° Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 du Code général des collectivités territoriales ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ;

3° Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement ;

4° Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1er de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage ;

5° Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés ;

6° Eau, sans préjudice de l'article 1er de la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes.

II.3.2. Les compétences supplémentaires

La communauté de communes exerce par ailleurs, en lieu et place des communes, pour la conduite d'actions d'intérêt communautaires, les compétences supplémentaires relevant des groupes suivants :

1° Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ;

2° Politique du logement et du cadre de vie ;

3° Création, aménagement et entretien de la voirie ;

4° Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire ;

5° Action sociale d'intérêt communautaire ;

6° Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

La communauté de communes exerce enfin en lieu et place des communes les compétences supplémentaires suivantes :

1° Création et gestion d'un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

- Contrôle, entretien, réhabilitation des installations d'assainissement non collectif ;
- Gestion des matières de vidange (enlèvement et traitement) issues des assainissements non collectifs ;

2° Organisation de la mobilité ;

3° Prévention routière

- Actions, soutien financier aux opérations en faveur de la prévention routière ;
- Acquisition de matériel dans le cadre de la prévention routière ;

4° Secours et protection incendie :

- Versement du contingent Départemental pour les secours et la lutte contre l'incendie au Service Départemental d'Incendie et de Secours ;
- Prise en charge de l'entretien et du remplacement des hydrants publics ;

5° Communications électroniques

- La réalisation et l'exploitation de réseaux de communications électroniques, à partir des points d'arrivés des réseaux d'intérêt départemental sur le territoire communautaire, jusqu'aux points de mutualisation inclus, tels que ces points sont définis par décision n°2010-1312 de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (A.R.C.E.P.), en date du 14 décembre 2010, précisant les modalités de l'accès aux lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique sur l'ensemble du territoire à l'exception des zones très denses, ou jusqu'au points d'intérêts intercommunaux ;
- La réalisation, l'exploitation et la maintenance de points de raccordements mutualisés, conformément à la décision de l'ARCEP n°2011-0668, du 14 juin 2011 et de l'offre de référence de France Télécom pour la création de points de raccordements mutualisés dans sa version en vigueur à la date de réalisation de ces points de raccordements mutualisés ;
- La réalisation, l'exploitation de réseaux de communication électronique situés en aval des points de mutualisation, plus particulièrement en ce qui concerne leur zone arrière, tels que ces points et zones sont définis par la décision n°2010-1312 de l'ARCEP, en date du 14 décembre 2010, précisant les modalités de l'accès aux lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique sur l'ensemble du territoire, à l'exception des zones très denses ;
- Le financement, seule ou concurremment avec d'autres financeurs, des réseaux de communications électroniques initiés par elle-même et/ou par d'autres maîtres d'ouvrages.

6° Actions culturelles

- Réseau des médiathèques :
 - Création, animation, gestion et financement du réseau intercommunal des médiathèques ;
 - Acquisition et gestion des fonds documentaires et multimédias permettant l'accès à la culture et son développement ;
 - Acquisition, entretien et maintenance des matériels et logiciels spécifiques aux bibliothèques ;
 - Signature de convention avec les communes pour les locaux et les mobiliers mis à disposition ;
- Enseignement musical aux élèves des écoles élémentaires et soutien aux associations d'enseignement musical à ce titre ;
- Aide pour la valorisation du patrimoine local ;

7° Enseignement de la natation :

- Organisation, gestion, soutien financier aux actions en faveur de l'enseignement de la natation à destination des élèves des écoles maternelles et élémentaires de la communauté de communes en intégrant le transport ;

8° Enfance et parentalité

- Création, gestion, animation et développement d'un relais assistantes maternelles itinérant (Rami) à destination des 0/3 ans ;
- Création, gestion, animation et développement d'actions en faveur de la parentalité ;

9° Construction, entretien et fonctionnement des équipements suivants :

- Espace Saint Jacques de Palluau
- Gendarmerie de Palluau
- Château Renaissance d'Apremont
- Zone de baignade et base de loisirs d'Apremont.

II.4. Le fonctionnement

La Communauté de communes Vie et Boulogne est composée de deux instances exécutives : Le Président et le Bureau communautaire. Celles-ci s'appuient sur le travail des commissions thématiques qui émettent des avis et formulent des propositions.

II.4.1 Le Président



Le Président est l'organe exécutif de la communauté de communes. Il prépare et exécute les délibérations votées par le Conseil communautaire. Il est l'ordonnateur des dépenses et prescrit l'exécution des recettes. Il peut déléguer par arrêté, l'exercice d'une partie de ses fonctions à des vice-présidents.

Le 3 juin 2020, M. Guy PLISSONNEAU a été réélu à la présidence de la CCVB.

II.4.2 Le Bureau communautaire

Composé du Président de la communauté de communes, de dix vice-présidents et de 4 autres membres, élus par le Conseil communautaire (un par commune), le Bureau prépare les travaux du Conseil et instruit l'ensemble des affaires de la collectivité.

Il se réunit environ une fois par mois.

Les membres du Bureau sont :

- Guy PLISSONNEAU, Président
- Franck ROY, 1^{er} vice-président
- Mireille HERMOUET, 2^e vice-présidente
- Guy AIRIAU, 3^e vice-président
- Sabine ROIRAND, 4^e vice-présidente
- Gérard TENAUD, 5^e vice-président
- Delphine HERMOUET, 6^e vice-présidente
- Jacky ROTUREAU, 7^e vice-président
- Gaëlle CHAMPION, 8^e vice-présidente
- Xavier PROUTEAU, 9^e vice-président
- Dominique PASQUIER, 10^{ème} vice-présidente
- Philippe CROCHET, membre du bureau
- Frédéric RAGER, membre du bureau
- Marcelle BARRETEAU, 3^e membre du bureau
- Pascal MORINEAU, membre du bureau

II.4.3 La Conférence des maires

Conformément à l'article L. 5211-11-3 du CGCT modifié par la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, il est créé une Conférence des maires. Elle est présidée par M. PLISSONNEAU, Président de la CCVB, et elle comprend les maires des communes membres. Elle se réunit à l'initiative du président ou dans la limite de 4 réunions par an à la demande d'un tiers des maires.

II.4.4 Le Conseil communautaire

Depuis le 3 juin 2020, la CCVB est administrée par un Conseil communautaire composé de 49 élus qui se réunit tous les mois. La répartition s'effectue ainsi :

- AIZENAY : 9 conseillers communautaires
- APREMONT : 2 conseillers communautaires
- BEAUFOU : 2 conseillers communautaires
- BELLEVIGNY : 6 conseillers communautaires
- FALLERON : 2 conseillers communautaires
- GRAND'LANDES : 1 conseiller communautaire
- LA CHAPELLE-PALLUAU : 2 conseillers communautaires
- LA GENÉTOUZE : 2 conseillers communautaires
- LE POIRÉ-SUR-VIE : 9 conseillers communautaires
- LES LUCS-SUR-BOULOGNE : 4 conseillers communautaires
- MACHÉ : 2 conseillers communautaires
- PALLUAU : 2 conseillers communautaires
- SAINT-DENIS-LA-CHEVASSE : 3 conseillers communautaires
- SAINT-ÉTIENNE-DU-BOIS : 2 conseillers communautaires
- SAINT-PAUL-MONT-PENIT : 1 conseiller communautaire

II.4.5 Les commissions

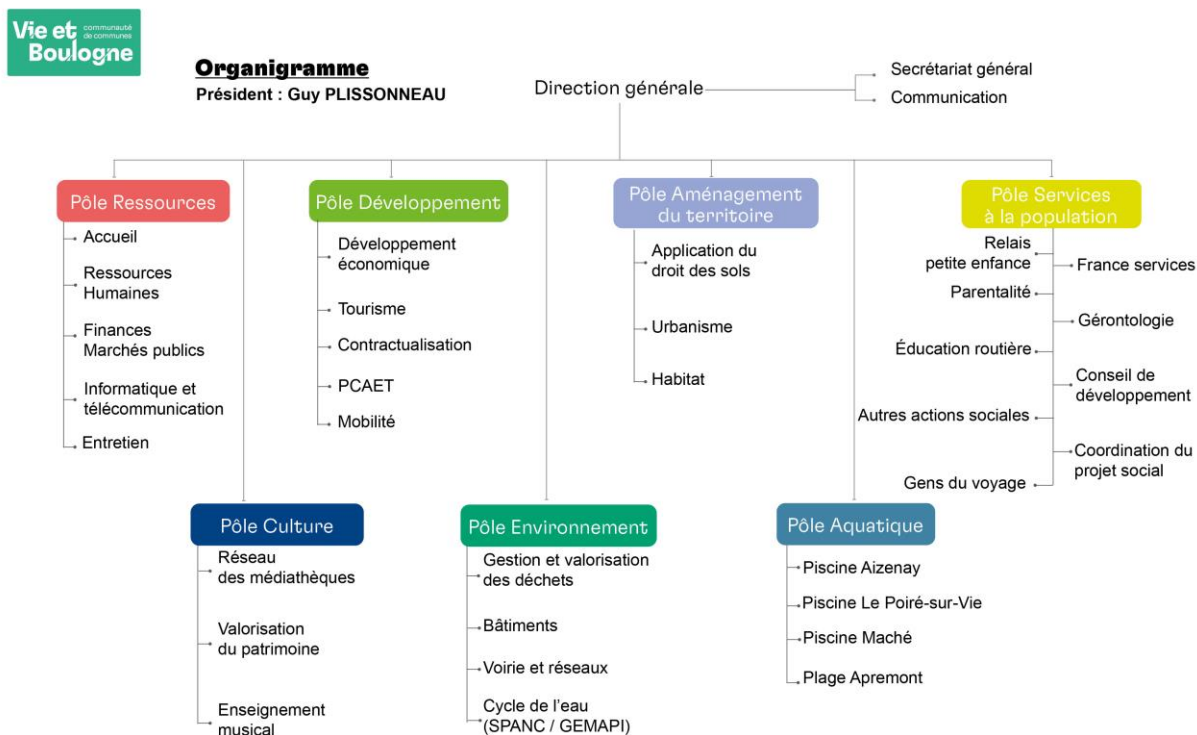
Créées au sein du Conseil communautaire, les commissions de travail se réunissent préalablement pour étudier certains dossiers, émettre des avis et formuler des propositions qui sont ensuite transmis à l'assemblée délibérante.

La CCVB s'articule autour de treize commissions thématiques :

- **Appel d'offres** présidée par M. Guy PLISSONNEAU, maire de La Genétouze.
- **Finances** présidée par M. Guy PLISSONNEAU, maire de La Genétouze.
- **Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)** présidée par M. Guy PLISSONNEAU, maire de La Genétouze.
- **Aménagement du territoire et habitat** présidée par M. Franck ROY, maire d'Aizenay.
- **Gestion et valorisation des déchets** présidée par M. Guy AIRIAU, maire de Saint-Étienne-du-Bois.
- **Développement économique** présidée par Mme Mireille HERMOUET, maire de Saint-Denis-la-Chevasse.
- **Actions culturelles** présidée M. Gérard TENAUD, maire de Falleron.
- **Actions sociales** présidée par Mme Delphine HERMOUET, maire de Beaufou.
- **Petite enfance et parentalité** présidée par Mme Gaëlle CHAMPION, maire d'Apremont.
- **Tourisme** présidée M. Jacky ROTUREAU, maire délégué de Bellevigny.
- **Cycle de l'eau** présidée par Mme Dominique PASQUIER, adjointe au maire des Lucs-sur-Boulogne.
- **Développement durable et mobilité** présidée par Mme Sabine ROIRAND, maire du Poiré-sur-Vie.
- **Voirie et bâtiments** présidée par M. Xavier PROUTEAU, maire de la Chapelle-Palluau.

II.4.6 Les services

Organigramme des services de la Communauté de communes Vie et Boulogne au 1^{er} janvier 2022



III. INFORMATIONS RELATIVES AUX RESSOURCES HUMAINES

III.1. Données financières et durée effective du travail

La rémunération 2021 se répartit ainsi :

Traitement de base	2 135 691,72 €
Régime indemnitaire	574 901,80 €
NBI	23 775,15 €
Heures supplémentaires	1 153,37 €

Les agents n'ont pas perçu d'avantages en nature.

La communauté de communes participe depuis le 1^{er} janvier 2020 à hauteur de 9 € bruts par mois et par agent (6€ antérieurement) pour la protection sociale (maintien de salaire). Cette participation est proratisée pour les agents à temps partiel ou à temps non complet.

Depuis le 1^{er} août 2020, suite à la parution des textes officiels, tous les agents de la Communauté de Communes Vie et Boulogne perçoivent le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP).

Depuis 2018, les agents perçoivent chaque année en décembre un complément indemnitaire annuel (CIA). En 2021, l'enveloppe brute globale du CIA s'élevait à 31 200 €.

Le temps de travail effectif est de 1 607 heures par an pour un agent à temps complet. Cette durée est proratisée en fonction du temps de travail des agents (temps partiel et temps non complet).

Le règlement intérieur, approuvé par le conseil communautaire le 9 septembre 2019, est applicable depuis le 1^{er} janvier 2020, avec notamment la mise en place d'un système de badgeage associé à un logiciel de gestion du temps (travail, congés, RTT...).

Conformément aux textes en vigueur, le conseil communautaire a décidé de mettre en place le télétravail au sein de l'établissement, par délibération n°2020D128 du 21 septembre 2020. Une charte relative au télétravail précise les conditions d'exercice, et notamment les postes compatibles avec le télétravail, le nombre de jours maximum en fonction du temps de travail (2 jours en moyenne par semaine, soit 90 jours au maximum pour un temps complet), les matériels et moyens mis à disposition des agents. Les jours de télétravail ne font l'objet d'aucune indemnité spécifique.

III.2. Etat du personnel au 1^{er} janvier 2022

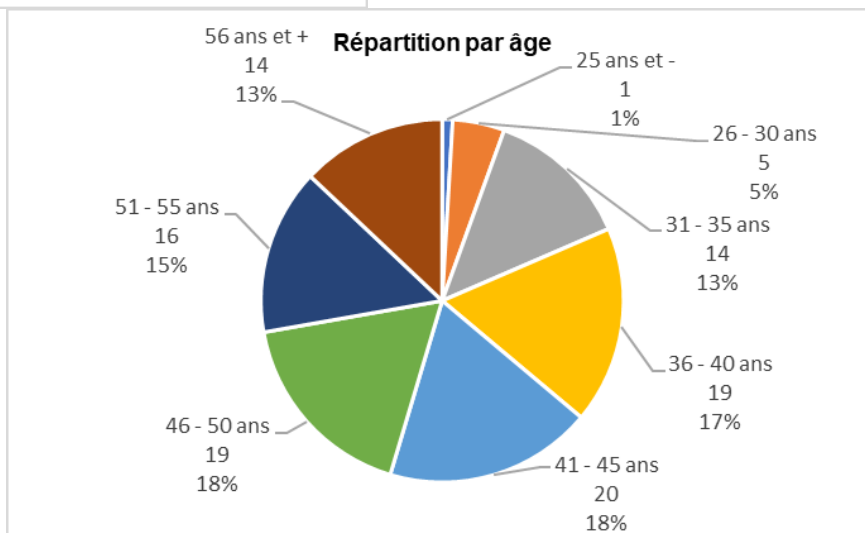
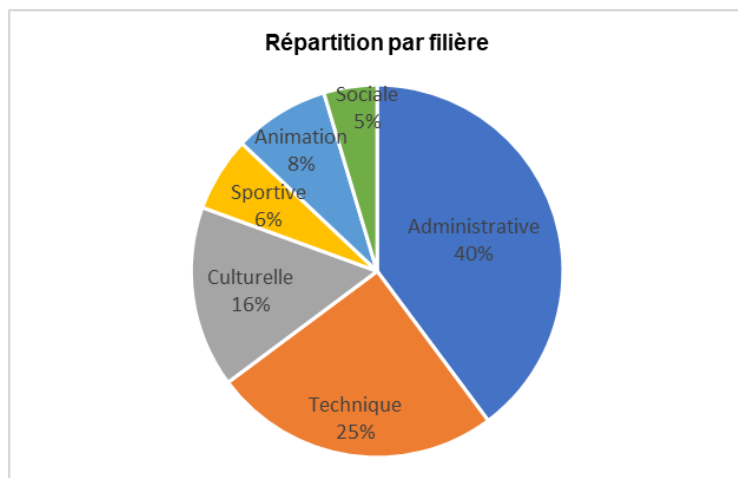
GRADES	NOMBRE D'EMPLOIS	POSTES POURVUS	Rappel effectifs au 1er janvier 2021	
			NOMBRE D'EMPLOIS	POSTES POURVUS
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Emplois de direction (catégorie A)				
Directeur général des services des communes de 40 à 80.000 hab. (TC)	1	1	1	1
Directeur général adjoint des communes de 40 à 150.000 hab. (TC)	1	1	1	1
Cadre d'emplois des attachés territoriaux (catégorie A)				
Attaché (TC)	6	4	6	4
Attaché principal (TC)	1	1	1	1
Attaché hors classe (TC)	1	0	1	0
Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux (catégorie B)				
Rédacteur (TC)	3	3	3	2
Rédacteur principal de 2ème classe (TC)	2	2	2	2
Rédacteur principal de 1ère classe (TC)	5	5	5	5
Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux (catégorie C)				
Adjoint administratif (TC)	7	7	6	6
Adjoint administratif principal de 2ème classe (TC)	6	6	7	6
Adjoint administratif principal de 1ère classe (TNC 31,5/35ème)	1	1	1	1
Adjoint administratif principal de 1ère classe (TC)	6	6	7	7
	40	37	41	36
FILIERE TECHNIQUE				
Cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux (catégorie A)				
Ingénieur (TC)	1	1	1	1
Cadre d'emplois des techniciens territoriaux (catégorie B)				
Technicien (TC)	2	2	1	1
Technicien principal de 2ème classe (TC)	1	1	1	1
Technicien principal de 1ère classe (TC)	3	3	3	3
Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (catégorie C)				
Adjoint technique (TC)	6	6	5	5
Adjoint technique principal de 2ème classe (TNC 26/35ème)	1	1	1	1
Adjoint technique principal de 2ème classe (TC)	1	1	1	1
Adjoint technique principal de 1ère classe (TNC 29,5/35ème)	1	1	1	1
Adjoint technique principal de 1ère classe (TNC 30/35ème)	1	1	1	1
Adjoint technique principal de 1ère classe (TC)	4	4	4	4
	21	21	19	19
FILIERE SPORTIVE				
Cadre d'emplois des Educateurs territoriaux des activités physiques et sportives (catégorie B)				
Educateur territorial des APS (TC)	2	2	2	2
Educateur territorial des APS principal de 2ème classe (TC)	2	2	2	2
	4	4	4	4

GRADES	NOMBRE D'EMPLOIS	POSTES POURVUS	au 1er janvier 2021	
			NOMBRE D'EMPLOIS	POSTES POURVUS
FILIERE CULTURELLE				
Cadre d'emplois des attachés territoriaux de conservation du patrimoine (catégorie A)				
Attaché de conservation du patrimoine	0	0	1	1
Attaché principal de conservation du patrimoine	1	1		
Cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques (catégorie B)				
Assistant de conservation principal de 2ème classe (TC)	2	2	2	2
Assistant de conservation principal de 1ère classe (TC)	2	2	2	2
Cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine (catégorie C)				
Adjoint du patrimoine (TC)	2	2	3	2
Adjoint du patrimoine (TNC 5/35ème)	1	1	1	1
Adjoint du patrimoine (TNC 6/35ème)	1	1	1	1
Adjoint du patrimoine (TNC 9/35ème)	1	1	1	1
Adjoint du patrimoine (TNC - 10/35ème)	1	1	1	1
Adjoint du patrimoine (TNC - 18/35ème)	1	1	1	1
Adjoint du patrimoine (TNC - 28/35ème)	0	0	1	1
Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe (TC)	4	4	5	5
Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe (TC)	3	3	2	2
	19	19	21	20
FILIERE ANIMATION				
Cadre d'emplois des animateurs territoriaux (catégorie B)				
Animateur (TC)	0	0	1	1
Animateur principal de 2ème classe (TC)	1	1		
Cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation (catégorie C)				
Adjoint d'animation (TC)	3	3	3	3
Adjoint d'animation principal de 2ème classe (TC)	1	1	1	1
Adjoint d'animation principal de 1ère classe (TNC - 21/35ème)	1	1	1	1
Adjoint d'animation principal de 1ère classe (TNC 31,5/35ème)	1	1	1	1
	7	7	7	7
FILIERE SOCIALE				
Cadre d'emplois des Educateurs territoriaux de jeunes enfants (catégorie B)				
Educateur de jeunes enfants	2	2		
Educateur de jeunes enfants (TNC - 21/35ème)	1	1	1	1
Cadre d'emplois des Assistants territoriaux socio-éducatifs (catégorie A)				
Assistant socio-éducatif (TC)	0	0	1	1
Cadre d'emplois des Agents sociaux territoriaux (catégorie C)				
Agent social (TC)	1	1	1	1
Agent social (TNC - 15,63/35ème)	1	1	1	1
	5	5	4	4
TOTAL GENERAL	96	93	96	90

<u>Créations de postes en 2022</u>	Durée hebdo	2022 en mois
Instructeur ADS	35 h	6
Assitant(e) Mobilité et PCAET	35 h	8
Chargé de mission PCAET	35 h	6
Chargé de mission Mobilité	35 h	6
Responsable OT	35 h	8
Chargé de mission Economie	35 h	8
Bibliothécaire Palluau	35 h	8
Agents accueil entretien piscines (5 postes)	35 h	7
MNS piscines (4 postes)	35 h	7
Assistant(e) Pôle Population	35 h	12
Médiateur culturel château (cat B)	35 h	11
<u>Contractuels au 1^{er} janvier 2022</u>		
Catégorie	Type	Temps
Emploi de catégorie B	Contrat de proje	1,00
Adjoint technique territorial	Contrat de proje	1,00
Emploi de catégorie A	Contrat de proje	1,00
Adjoint technique territorial	Accroissement	1,00
Emploi de catégorie B	Remplacement	1,00
Opérateur territorial A.P.S.	Remplacement	0,44
Emploi de catégorie C	contrat public tr	0,14
Emploi de catégorie A	Contrat de proje	1,00
Opérateur territorial A.P.S.	Accroissement	1,00
Adjoint technique territorial	Accroissement	0,76
Adjoint administratif territorial	Accroissement	1,00
Adjoint territorial d'animation	Accroissement	1,00
Educateur territorial des A.P.S	Accroissement	0,44
Emploi de catégorie C	Accroissement	0,17
Adjoint territorial du patrimoine	contrat public tr	0,29
		11,24

III.3. Structure des effectifs au 1er janvier 2022 (contractuels compris)

HOMMES		AGENTS PAR FILIERE					
Tranche d'âge	Administrative	Technique	Culturelle	Sportive	Animation	Sociale	
25 ans et -	0	0	0	0	0	0	
26 - 30 ans	0	0	0	2	0	0	
31 - 35 ans	3	1	0	1	0	0	
36 - 40 ans	1	1	0	1	0	0	
41 - 45 ans	1	1	1	0	1	0	
46 - 50 ans	1	1	1	1	1	0	
51 - 55 ans	2	2	0	1	0	0	
56 ans et +	1	9	0	0	0	0	
						Effectif hommes	34
						soit	31%
FEMMES		AGENTS PAR FILIERE					
Tranche d'âge	Administrative	Technique	Culturelle	Sportive	Animation	Sociale	
25 ans et -	1	0	0	0	0	0	
26 - 30 ans	2	0	0	0	1	0	
31 - 35 ans	3	3	2	0	0	1	
36 - 40 ans	8	3	3	0	1	1	
41 - 45 ans	7	2	4	0	2	1	
46 - 50 ans	7	2	1	0	2	2	
51 - 55 ans	5	1	3	1	1	0	
56 ans et +	1	1	2	0	0	0	
						Effectif femmes	74
						soit	69%
						Effectif total	108



IV. CONTEXTE NATIONAL – LOI DE FINANCES POUR 2022

(Extraits du document JMS Consultants)

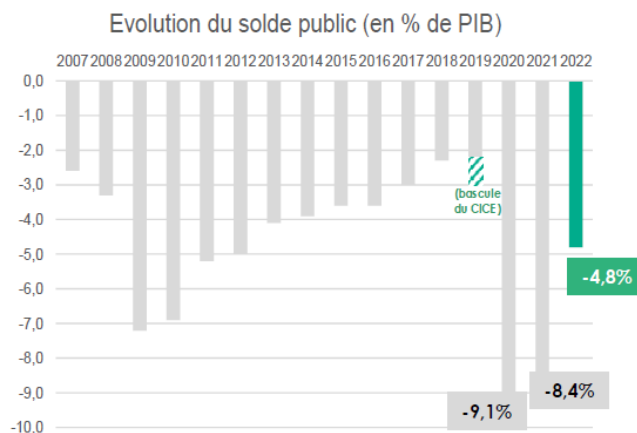
La loi de finances pour 2022 se caractérise par le retour à une certaine normalisation du point de vue budgétaire, après deux années de crise sans précédent et se traduit par une baisse du poids de la dépense et du déficit public sur l'économie.

L'année 2021 a été marquée par le déploiement d'un plan de 100 milliards pour accélérer et renforcer le rebond de l'économie.

Après avoir été en deçà du seuil des 3 % du PIB depuis 2017, le solde public connaît une forte dégradation en 2020 avec -9,1% du PIB et -8,4% en 2021, sous l'effet de l'intervention publique massive pour limiter les effets de la crise « le quoi qu'il en coûte » avec 130 milliards de mesures d'urgence.

Le scénario macroéconomique sur lequel repose le PLF 2022 s'appuie sur une croissance prévisionnelle de 4% mais la prévision reste soumise à des aléas importants notamment l'évolution de la situation sanitaire.

En 2022, le déficit public commencerait à se résorber, sous l'effet du rebond de l'activité économique et atteindrait - 4,8 % du PIB.



SOLDE GENERAL DU BUDGET DE L'ETAT 2022 : -143 Md€

DEFICIT PUBLIC 2022 : 4,8% du PIB

Au niveau des perspectives économiques, après un repli sans précédent en 2020, l'activité mondiale rebondirait fortement en 2021 et progresserait encore vivement en 2022. En zone euro, l'activité retrouverait en 2022 son niveau d'activité de 2019.

La croissance devrait progresser de 4% en 2022. Le niveau de l'inflation 2021 est sous-estimé (prévu : 1,4%) car cette dernière atteint 2,8% en décembre. Elle est prévue de progresser d'1,5% en 2022.

Après une revalorisation des bases de 0,2% en 2021, la loi de finances pour 2022 prévoit une revalorisation de **3,4%** en 2022.

De même, le montant prévisionnel de la fraction de TVA, en compensation de la perte de la taxe d'habitation, serait en progression de **+5,5%** par rapport à 2021.

Le montant de la DGF pour 2022 est gelé à 26,8 milliards €, soit le niveau de 2018. Les modifications fiscales majeures de 2021 vont avoir des conséquences sur les critères utilisés pour le calcul de la dotation d'intercommunalité mais le PLF 2022 n'a pas prévu de mesures correctives pour la détermination du potentiel fiscal des EPCI, contrairement aux communes, pour qui le calcul de l'effort fiscal va être modifié. Pour ces dernières, le nouvel indicateur 2022 n'intégrerait plus les données intercommunales et le financement des ordures ménagères.

Enfin, le partage de la taxe d'aménagement entre les communes et l'EPCI est clarifié, dans un souci d'égalité. Ainsi, lorsque tout ou partie de la taxe est perçue par les communes membres, elle doit être reversée à l'EPCI, compte tenu de la charge des équipements publics relevant de l'EPCI. C'est déjà le cas sur le territoire Vie et Boulogne, avec le reversement de la taxe perçue sur les zones d'activités économiques.

V. SYNTHÈSE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2021 (PROVISOIRES) ET PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS

BUDGET GENERAL				
	Investissement		Fonctionnement	
	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé
Dépenses	12 152 500,00 €	6 911 492,97 €	19 607 200,00 €	14 894 464,42 €
Recettes	12 152 500,00 €	6 520 441,30 €	19 607 200,00 €	16 617 666,51 €
Déficit / excédent		-391 051,67 €		1 723 202,09 €
Résultat cumulé de l'exercice		1 332 150,42 €		
Résultat 2020 reporté		1 008 576,87 €		3 097 472,75 €
Résultat global 2021		617 525,20 €		4 820 674,84 €
Résultat cumulé		5 438 200,04 €		
Affectation du résultat :				
Restes à réaliser en dépenses d'investissement		1 371 653,00 €		
Restes à réaliser en recettes d'investissement		246 691,00 €		
Résultat global dégagé par la section d'investissement		-507 436,80 €		
Compte tenu du résultat d'investissement, il est proposé d'affecter le résultat de la section de fonctionnement comme suit				
Compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé		507 436,80 €		
Ligne 002 – Résultat de fonctionnement reporté		4 313 238,04 €		

BUDGET ANNEXE ZONES COMMUNAUTAIRES				
	Investissement		Fonctionnement	
	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé
Dépenses	7 351 400,00 €	3 912 825,13 €	7 532 900,00 €	4 456 108,76 €
Recettes	7 351 400,00 €	2 983 280,79 €	7 532 900,00 €	4 456 108,76 €
Déficit / excédent		-929 544,34 €		0,00 €
Résultat cumulé de l'exercice		-929 544,34 €		
Résultat 2020 reporté		-1 305 465,04 €		0,00 €
Résultat global 2021		-2 235 009,38 €		0,00 €
Résultat cumulé		-2 235 009,38 €		
Budget de type lotissement donc pas d'affectation du résultat				

BUDGET ANNEXE BATIMENTS ECONOMIQUES				
	Investissement		Fonctionnement	
	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé
Dépenses	671 000,00 €	254 100,80 €	440 000,00 €	298 076,34 €
Recettes	671 000,00 €	319 402,71 €	440 000,00 €	333 901,81 €
Déficit / excédent		65 301,91 €		35 825,47 €
Résultat cumulé de l'exercice	101 127,38 €			
Résultat 2020 reporté		-73 041,23 €		124 125,74 €
Résultat global 2021		-7 739,32 €		159 951,21 €
Résultat cumulé	152 211,89 €			
Affectation du résultat :				
Restes à réaliser en dépenses d'investissement		0,00 €		
Restes à réaliser en recettes d'investissement		0,00 €		
Résultat global dégagé par la section d'investissement		-7 739,32 €		
Compte tenu du résultat d'investissement, il est proposé d'affecter le résultat de la section de fonctionnement comme suit				
Compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé		7 739,32 €		
Ligne 002 – Résultat de fonctionnement reporté		152 211,89 €		

BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME				
	Investissement		Fonctionnement	
	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé
Dépenses	65 300,00 €	5 287,33 €	478 000,00 €	375 071,73 €
Recettes	65 300,00 €	6 745,78 €	478 000,00 €	372 203,85 €
Déficit / excédent		1 458,45 €		-2 867,88 €
Résultat cumulé de l'exercice	-1 409,43 €			
Résultat 2020 reporté		-1 540,84 €		47 582,10 €
Résultat global 2021		-82,39 €		44 714,22 €
Résultat cumulé	44 631,83 €			
Affectation du résultat :				
Restes à réaliser en dépenses d'investissement		25 000,00 €		
Restes à réaliser en recettes d'investissement		0,00 €		
Résultat global dégagé par la section d'investissement		-25 082,39 €		
Compte tenu du résultat d'investissement, il est proposé d'affecter le résultat de la section de fonctionnement comme suit				
Compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé		25 082,39 €		
Ligne 002 – Résultat de fonctionnement reporté		19 631,83 €		

BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES

	Investissement		Fonctionnement	
	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé
Dépenses	1 910 000,00 €	254 489,05 €	4 787 200,00 €	4 131 521,87 €
Recettes	1 910 000,00 €	309 041,25 €	4 787 200,00 €	4 468 774,98 €
Déficit / excédent		54 552,20 €		337 253,11 €
Résultat cumulé de l'exercice		391 805,31 €		
Résultat 2020 reporté		966 107,90 €		561 204,12 €
Résultat global 2021		1 020 660,10 €		898 457,23 €
Résultat cumulé		1 919 117,33 €		

Affectation du résultat :

Restes à réaliser en dépenses d'investissement	118 624,00 €
Restes à réaliser en recettes d'investissement	0,00 €
Résultat global dégagé par la section d'investissement	902 036,10 €
Compte tenu du résultat d'investissement, il est proposé d'affecter le résultat de la section de fonctionnement comme suit	
Compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00 €
Ligne 002 – Résultat de fonctionnement reporté	898 457,23 €

BUDGET ANNEXE SPANC

	Investissement		Fonctionnement	
	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé
Dépenses	42 500,00 €	0,00 €	113 400,00 €	102 511,76 €
Recettes	42 500,00 €	0,00 €	113 400,00 €	113 254,80 €
Déficit / excédent		0,00 €		10 743,04 €
Résultat cumulé de l'exercice		10 743,04 €		
Résultat 2020 reporté		0,00 €		3 361,08 €
Résultat global 2021		0,00 €		14 104,12 €
Résultat cumulé		14 104,12 €		

Affectation du résultat :

Restes à réaliser en dépenses d'investissement	18 700,00 €
Restes à réaliser en recettes d'investissement	18 700,00 €
Résultat global dégagé par la section d'investissement	0,00 €
Compte tenu du résultat d'investissement, il est proposé d'affecter le résultat de la section de fonctionnement comme suit	
Compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00 €
Ligne 002 – Résultat de fonctionnement reporté	14 104,12 €

BALANCE GENERALE TOUS BUDGETS CONFONDUS

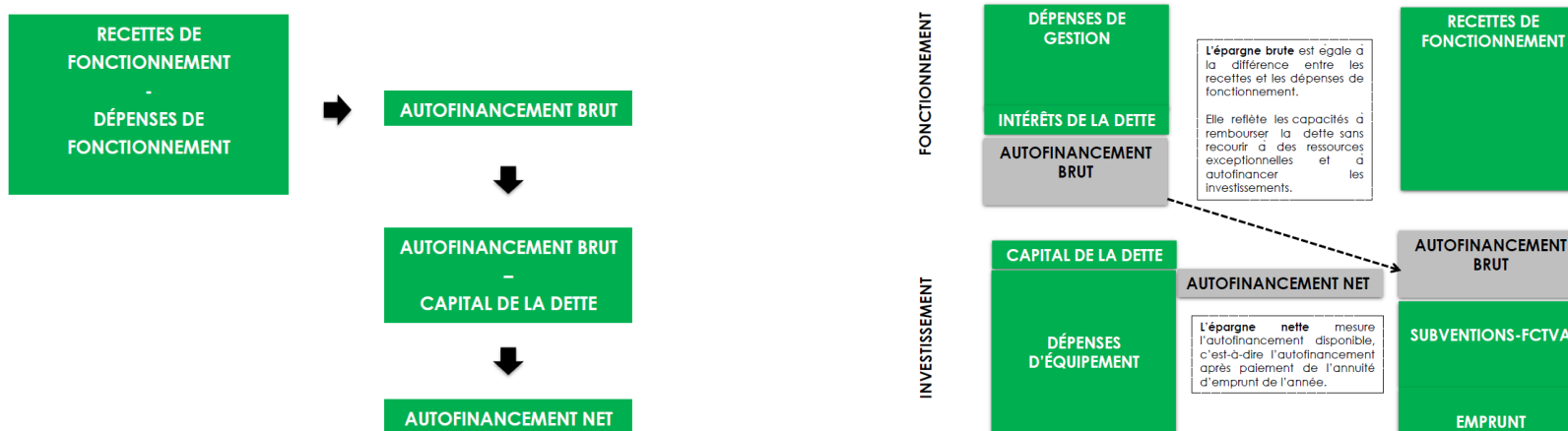
	Investissement		Fonctionnement	
	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé
Dépenses	22 192 700,00 €	11 338 195,28 €	32 958 700,00 €	24 256 500,56 €
Recettes	22 192 700,00 €	10 138 911,83 €	32 958 700,00 €	26 360 656,39 €
Déficit / excédent		-1 199 283,45 €		2 104 155,83 €
Résultat cumulé de l'exercice		904 872,38 €		
Résultat 2020 reporté		594 637,66 €		3 833 745,79 €
Résultat global 2021		-604 645,79 €		5 937 901,62 €
Résultat cumulé		5 333 255,83 €		

VI. ANALYSE FINANCIERE RETROSPECTIVE 2018 – 2021 DU BUDGET GENERAL

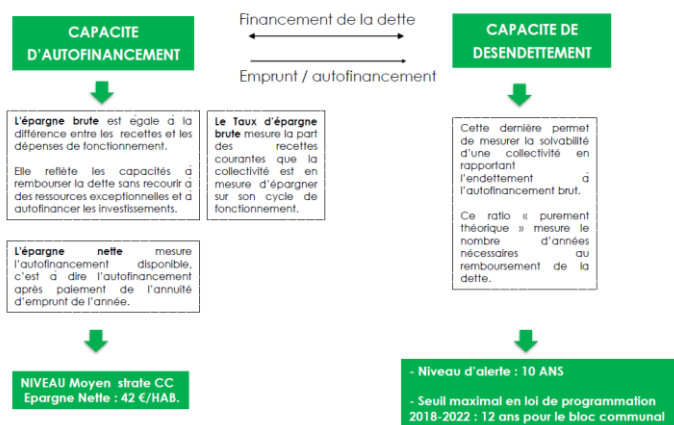
(Extraits du document JMS Consultants)

VI.1. La capacité d'autofinancement nette

GRILLE DE LECTURE DE L'ANALYSE FINANCIÈRE : Décomposition de la constitution de l'épargne



Définie à partir des composantes de l'équilibre financier global, l'analyse financière donne une vision dynamique des marges de manœuvre financières et permet d'en maîtriser l'évolution. Elle s'appuie principalement sur les indicateurs suivants :



L'AUTOFINANCEMENT

Les épargnes

en milliers d'euros

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
BUDGET PRINCIPAL				
<i>Dépenses de fonctionnement</i>				
- Hors intérêts	11 733	12 525	13 148	13 646
- Intérêts compris	11 765	12 554	13 174	13 672
<i>Recettes de fonctionnement</i>	15 464	16 159	17 448	16 582
CAPACITE COURANTE DE FINANCEMENT	3 731	3 634	4 300	2 936
<i>Intérêts</i>	32	29	26	25
AUTOFINANCEMENT BRUT ©	3 507	3 603	3 760	2 907
<i>Capital</i>	68	70	73	77
AUTOFINANCEMENT NET ©	3 439	3 533	3 687	2 831

Il faut relever que les recettes intègrent 390 K€ de rôles supplémentaires et un excédent de budget de 220 K€.

La CAF nette retraitée des éléments exceptionnels serait de 3 077 K€.

La capacité de désendettement (en année)

	2018	2019	2020	2021
Encours au 31/12	734	663	590	2 613
Capacité dynamique de désendettement	0,2	0,2	0,2	0,9

Nous soulignons la nécessité d'évaluer l'autofinancement net sans prendre en considération le produit des cessions d'immobilisations et autre dotation de développement rurale afin d'apprécier la capacité financière du groupement à dégager un autofinancement sans tenir compte de phénomènes exceptionnels.

La CAF nette en 2021 diminue de 856 K€ par rapport à 2020 et représente un montant de 2 831 K€. Il faut noter l'évolution des charges de fonctionnement de +497 K€ et la diminution des recettes de fonctionnement de -349 K€, hors produits des cessions d'immobilisations et excédent des budgets annexes.

La capacité dynamique de désendettement en 2021 est de : 0,9 année pour rembourser le capital de la dette.

VI.2. La section de fonctionnement

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

en milliers d'euros

	CA	CA	CA	CA	EVOLUTION 2021 / 2020		EVOLUTION 2021 / 2018	
	2018	2019	2020	2021	en valeur	en %	en valeur	moy. annuelle en %
011 - Charges à caractère général	1 417	1 602	1 877	1 979	102	5,4%	562	11,8%
eau et assainissement-60611	10	31	40	35	-5	-12,5%	25	49,9%
énergie-électricité-60612	58	122	133	144	10	7,6%	86	35,5%
combustibles-60621	2	62	54	42	8	14,8%	60	14,8%
fournitures de petit équipement-60632	17	19	56	23	-33	-59,5%	5	9,5%
livres-6065	0,3	0	112	110	-2	-1,7%	110	110,0%
autres matières et fournitures-6068	24	18	17	18	1	6,9%	-5	-8,4%
contrats, prestations de services-611	136	112	106	222	116	10,9%	86	17,6%
locations immobilières-6132	0	0	4	19	15	375,0%	19	475,0%
locations mobilières-6135	29	48	51	85	33	64,9%	56	43,3%
terrains-61521	116	110	178	147	-31	-17,4%	31	8,3%
bâtiments publics-615221	14	57	69	72	3	4,3%	59	74,6%
autres bâtiments-615228	16	27	10	9	-2	-14,9%	-8	-18,9%
voies-615231	9	46	107	44	-43	-40,5%	54	89,0%
réseaux-615232	16	52	85	118	33	38,5%	102	94,1%
matériel roulant-61551	4	8	12	11	0	-4,0%	7	35,8%
maintenance-6156	151	197	149	77	-52	-34,9%	-54	-13,7%
multirisques-6161	18	10	11	12	2	14,6%	-6	-12,1%
autres primes d'assurance-6168	4	7	10	10	0	1,6%	6	40,0%
études et recherches-617	62	130	145	71	-74	-50,8%	9	4,7%
versements à des organismes de formation-6184	3	7	2	25	23	1150,0%	22	1100,0%
honoraires-6226	82	28	133	181	48	36,3%	99	30,4%
divers-6228	51	54	26	13	-13	-50,9%	-38	-36,6%
publications-6237	30	14	18	23	6	32,1%	-7	-7,9%
transports collectifs-6247	54	58	23	27	4	15,6%	-27	-20,8%
concours divers (cotisations)-6281	65	65	66	109	42	64,1%	43	18,6%
remboursements de frais aux communes membres du GFP-62875	220	48	19	11	-7	-38,9%	-209	-62,7%
012 - Personnel	3 077	3 525	3 715	4 096	382	10,3%	1 019	10,0%
autre personnel extérieur-6218	79	110	24	22	-2	-7,8%	-57	-34,9%
rémunération principale-64111	1 404	1 610	1 805	1 931	127	7,0%	527	11,2%
personnel non titulaire-64131	254	241	216	248	53	24,5%	15	1,9%
65 - Autres charges de gestion courante	1 457	1 555	1 677	1 755	79	4,7%	298	6,4%
droits d'utilisation-informatique en nuage-6512				218	218	100,0%		
déficit budgets administratifs-6521	202	250	270	245	-5	-1,9%	63	9,5%
indemnités-6531	134	135	135	135	0	-0,1%	1	0,3%
service d'incendie-6553	456	548	603	610	8	1,3%	154	10,2%
autres contributions-65548	313	273	272	248	-24	-8,9%	-66	-7,5%
département-65733	0	0	23	0	-23	0,0%	0	0,0%
subventions de fonctionnement autres organismes publics-65738	15	15	15	15	0	0,0%	0	0,0%
subventions de fonctionnement aux associations-6574	296	292	315	214	-101	-32,1%	-82	-10,3%
014 - Atténuations de produits	5 703	5 771	5 815	5 678	-137	-2,4%	-25	-0,1%
autres restitutions dégrèvements contributions directes-7391178	0	68	142	20	-122	-86,0%	20	14,3%
attribution de compensation-739211	5 131	5 131	5 101	5 086	-15	-0,3%	-45	-0,3%
dotation de solidarité communautaire-739212	500	500	500	500	0	0,0%	0	0,0%
FNGIR-739221	71	71	71	71	0	0,0%	0	0,0%
66 - Charges financières	32	29	26	25	-1	-3,6%	-7	-7,9%
intérêts des emprunts-6611	32	29	26	25	-1	-3,6%	-7	-7,9%
67 - Charges exceptionnelles	78	72	64	138	74	11,6%	60	20,8%
titres annués (sur exercices antérieurs)-673	2	0	5	25	20	400,0%	23	460,0%
subventions aux personnes de droit privé-6745	76	70	56	72	36	65,1%	16	6,7%
TOTAL DEPENSES REELLES	11 765	12 554	13 174	13 672	497	3,8%	1 906	5,1%
DEPENSES REELLES sauf INTERETS	11 733	12 525	13 148	13 646	498	3,8%	1 913	5,2%

Les dépenses réelles de fonctionnement ont progressé de +3,8% entre 2020 et 2021.

L'évolution des dépenses en 2021 repose principalement sur :

- la progression des charges de personnel (+382 K€), des charges à caractère général (+102 K€), des autres charges de gestion courante (+79 K€) avec des nouvelles prestations d'informatique en nuage et des charges exceptionnelles (+74 K€),
- la diminution des atténuations de produits (-137 K€).

En structure, les atténuations de produits qui intègrent l'attribution de compensation pour 5 086 K€ représentent la première dépense en 2021, avec 37,2% des dépenses réelles totales, devant les charges de personnel avec 30,0%.

Structure des dépenses réelles de fonctionnement en 2021	
011 - Charges à caractère général	14,5%
012 - Personnel	30,0%
65 - Autres charges de gestion courante	12,8%
66 - Charges financières	0,2%
014 - Atténuations de produits	41,5%
67 - Charges exceptionnelles	10%
Total	100,0%

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

en milliers d'euros

	CA	CA	CA	CA	EVOLUTION 2021 / 2020		EVOLUTION 2021 / 2018	
	2018	2019	2020	2021	en valeur	en %	en valeur	moy. annuelle en %
70 - Produits des services	1 147	1 124	1 113	1 063	-50	-4,5%	-85	-2,5%
autres droits de stationnement et location-70328	9	8	13	13	-1	-5,2%	3	9,9%
redevances et droits des services culturels-7062	15	16	9	0	-9		-15	
redevances et droits des services à caractère sportif-70631	452	353	191	160	-31	-16,5%	-292	-29,3%
redevances et droits à caractère social-7066	96	46	106	110	4	3,6%	14	4,6%
mise à disposition de personnel aux budgets annexes-70841	523	626	693	703	10	1,5%	181	10,4%
mise à disposition de personnel aux communes du GFP-70845	30	31	50	28	-22	-44,0%	-2	-2,3%
mise à disposition de personnel aux autres organismes-70848	17	17	18	18	0	0,4%	1	1,6%
remboursements de frais par les budgets annexes-70872	0,4	23	32	23	-8	-26,3%	23	
73 - Impôts et taxes	11 422	12 274	12 787	11 720	-1 067	-8,3%	298	0,9%
impôts directs locaux-73111	8050	8254	8524	3252	-5272	-61,9%	-4798	-26,1%
CVAE-73112	2335	2919	2894	2853	-41	-1,4%	518	6,9%
TASCOM-73113	640	661	634	662	28	4,4%	22	1,1%
IFER-73114	301	312	321	346	25	7,9%	45	4,7%
autres impôts locaux ou assimilés-7318	97	35	389	131	-258	-66,4%	33	10,4%
FPIC-73223	0	90	26	107	80		107	
fraction de TVA-7382				4371	4371			
74 - Dotations, subv., participations	2 470	2 481	2 571	3 551	980	38,1%	1 082	12,9%
dotation d'intercommunalité-74124	982	948	911	879	-33	-3,6%	-103	-3,6%
dotation de compensation-74126	962	940	923	905	-18	-2,0%	-57	-2,0%
FCTVA-744	8	6	17	51	34		44	88,8%
DGD-7461	24	38	21	69	47		44	41,2%
autres-74718	30	45	31	30	-1	-3,7%	0	
département-7473	61	8	1	1	-1	-55,4%	-61	-79,1%
autres organismes-7478	126	166	306	120	-186	-60,9%	-6	-1,7%
compensation CET (CVAE et CFE)-74833	1	44	55	1451	1395		1449	
compensation taxes foncières-74834				46	46			
compensation exonérations TH-74835	272	286	303	0	-303		-272	
75 - Autres produits de gestion courante	113	134	362	163	-199	-54,9%	50	13,1%
revenus des immeubles-752	113	134	137	157	19	14,1%	44	11,6%
excédent des budgets annexes-7551	0	0	220	0	-220		0	
013 - Atténuations de charges	82	77	80	75	-5	-6,7%	-8	-3,3%
76 - Produits financiers	0,0	0,0	0,0	0,0	0		0	
77 - Produits exceptionnels	230	68	322	11	-311	-96,5%	-219	-63,5%
mandats annulés (sur exercices antérieurs)-773	3	12	9	0	-9		-3	
produits des cessions d'immobilisations-775	192	2	300	4	-297	-98,8%	-189	-73,7%
produits exceptionnels divers-7788	31	54	13	6	-6	-50,1%	-24	-41,1%
78 - Reprises sur amortissements et provisions	0	0	214	0	-214			
TOTAL RECETTES REELLES	15 464	16 159	17 448	16 582	-866	-5,0%	1 118	2,4%
TOTAL RECETTES REELLES hors produits des cessions d'immo. et excédent budgets annexes	15 272	16 158	16 928	16 579	-349	-2,1%	1 306	2,8%

(*) la reprise de provisions n'impacte pas le calcul de la CAF.

Les recettes réelles de fonctionnement diminuent de -5,0% entre 2020 et 2021 et de -2,1% hors produits des cessions d'immobilisations et excédent des budgets annexes.

La diminution des ressources en 2021 hors produits des cessions d'immobilisations et excédent des budgets annexes s'explique principalement par :

- la baisse des impôts et taxes de -1 067 K€ sous les effets de la réduction de moitié de la valeur locative des établissements industriels assujettis au foncier bâti et à la CFE et des rôles supplémentaires en diminution de 258 K€,
- la progression des dotations de +980 K€ avec la mise en œuvre de nouvelles compensations fiscales en matière de foncier bâti et de CFE pour neutraliser la diminution des bases des établissements industriels.
- il faut noter la perte de la compensation de la taxe d'habitation avec la réforme fiscale de 2021 et la baisse des participations des autres organismes. Ainsi que l'absence d'excédent des budgets annexes en 2021.

Rapportées aux recettes totales, la fraction de TVA représentée en 2021 : 26,4%, la fiscalité directe (FB-FNB-TH résidences secondaires-CFE) : 19,6%, la CVAE : 17,2%, les nouvelles compensations fiscales : 9,0%, la dotation de compensation : 5,5% et la DGF : 5,3%.

Structure des recettes réelles de fonctionnement en 2021	
70 - Produits des services	6,4%
73 - Impôts et taxes	70,7%
74 - Dotations, subv., participations	21,4%
75 - Autres produits de gestion courante	1,0%
013 - Atténuations de charges	0,5%
76 - Produits financiers	0,0%
77 - Produits exceptionnels	0,1%
78 - Reprise sur amort. et provisions	0,0%
Total	100,0%

VI.3. Les recettes fiscales

	2018	2019	2020	2021	Evolution 2021/2020	
					en €	en %
1 - Recettes fiscales						
Colisation foncière des entreprises	3 661 047	3 691 956	3 829 088	2 651 062	-1 178 026	-30,8%
Colisation sur la valeur ajoutée des entreprises	2 334 836	2 919 050	2 894 571	2 854 076	-40 495	-1,4%
IMPOSITION FORFAITAIRE SUR LES ENTREPRISES DE RESEAUX	301 049	311 615	320 572	345 994	25 422	+7,9%
TASCOM	639 525	660 954	633 532	661 517	27 985	+4,4%
TAXE HABITATION	3 935 969	4 090 296	4 215 059	0	-4 215 059	-100,0%
FONCIER BATI	347 541	361 467	382 130	342 688	-39 442	-10,3%
FONCIER NON BATI	46 990	47 954	48 416	48 519	103	+0,2%
TRANSFERT DU FNB - REGION ET DEPARTEMENT	40 512	41 532	41 242	41 404	162	+0,4%
Fraction de TVA				4 370 532		
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires				167 125		
1 - SOUS-TOTAL RECETTES FISCALES	11 307 469	12 124 824	12 364 610	11 482 917	-881 693	-7,1%
Evolution n/n-1 en valeurs		817 355	239 786	-881 693		
Evolution n/n-1 en %		+7,2%	+2,0%	-7,1%		
2 - Compensation fiscales						
Taxe d'habitation	271 750	285 971	302 627	0		
Foncier bâti	0	248	291	46 433		
Colisation foncière des entreprises	1 330	43 514	55 406	1 449 466		
2 - SOUS-TOTAL COMPENSATIONS FISCALES	273 080	329 733	358 324	1 495 899	1 137 575	+317,5%
Evolution n/n-1 en valeurs		56 653	28 591	1 137 575		
Evolution n/n-1 en %		+20,7%	+8,7%	+317,5%		
3 - TOTAL RECETTES & COMPENSATION FISCALES	11 580 549	12 454 557	12 722 934	12 978 816	255 882	+2,0%
		874 008	268 377	255 882		
		+7,5%	+2,2%	+2,0%		

Effet de la réduction de moitié des bases des entreprises industrielles

Effet de la réforme fiscale

Effet de la réduction de moitié des bases des entreprises industrielles

Création en 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation ancienne formule

Compensation FB et CFE de la réduction de moitié des bases des entreprises industrielles

	2020	2021	Evolution 2021/2020
Taxe d'habitation & Fraction TVA	4 517 686	4 537 657	19 971
CFE et compensations	3 884 494	4 100 528	216 034
Foncier bâti et compensations	382 421	389 121	6 700
CVAE	2 894 571	2 854 076	-40 495
IFER	320 572	345 994	25 422
TASCOM	633 532	661 517	27 985
TOTAL	12 633 276	12 888 893	255 617

LA FISCALITÉ

Les bases d'imposition

(en milliers d'euros)

en milliers d'euros	LES BASES			
	2018	2019	2020	2021
Taxe d'habitation	38 816	40 338	41 569	1 648
Evolution en K€	1 394	1 522	1 230	-39 920
(*) Evolution globale n/n-1	+3,7%	+3,9%	+3,0%	-96,0%
Foncier bâti	34 754	36 147	38 213	34 269
dont :				
ménages	n.d.	n.d.	65%	74%
entreprises et commerces	n.d.	n.d.	35%	26%
Evolution en K€	1 070	1 393	2 066	-3 944
Evolution globale n/n-1	+3,2%	+4,0%	+5,7%	-10,3%
Foncier non bâti	2 175	2 220	2 241	2 246
Evolution en K€	21	45	21	5
Evolution globale n/n-1	+1,0%	+2,1%	+1,0%	+0,2%
CFE	16 068	16 230	16 853	11 671
Evolution globale n/n-1	+2,8%	+1,0%	+3,8%	-30,7%

Attribution en 2021 d'une fraction de tva en remplacement de la taxe d'habitation équivalente au niveau de 2020.

Il faut relever en 2021 les effets de la réduction de moitié des bases des entreprises industrielles applicables au foncier bâti et à la CFE qui entraîne un replis des bases par rapport à 2020.

L'évolution en moyenne annuelle sur la période 2018-2020 était de :

- Foncier bâti : 4,9%
- CFE : 2,4%

(*) L'évolution globale intègre la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives foncières.

Le coefficient de revalorisation de 2018 était de 1,2% et de 2,16% en 2019.

Pour la taxe d'habitation, le coefficient de 2020 a été fixé à 0,9% et à 1,2% pour le foncier bâti.

La revalorisation des bases a été de 0,2% en 2021.

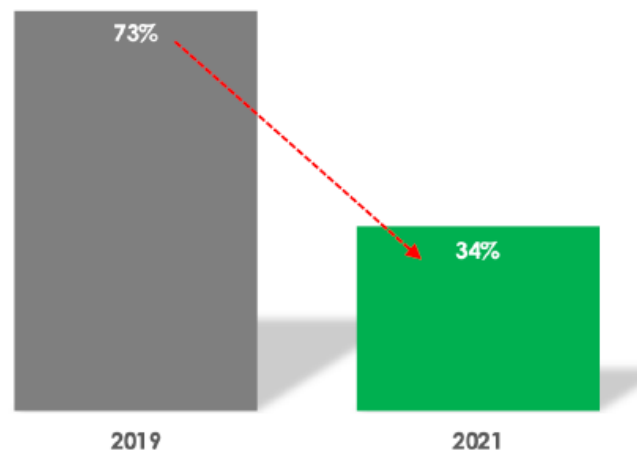
LES TAUX : une évolution du foncier bâti en 2021

	LES TAUX			
	2018	2019	2020	2021
Taxe d'habitation	10,14%	10,14%	10,14%	10,14%
Foncier bâti	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%
Foncier non bâti	2,16%	2,16%	2,16%	2,16%
CFE	22,72%	22,72%	22,72%	22,72%

Stabilité de la pression fiscale sur la période.
Taux de taxe d'habitation applicable sur les résidences secondaires et logements vacants à partir de 2021. Le taux est bloqué sur le niveau 2020 et pourra évoluer à partir de 2023.

LES RECETTES FISCALES PILOTABLES DE LA COMMUNAUTÉ APRES LA REFORME FISCALE

RESSOURCES FISCALES PILOTABLES



Après la réforme fiscale de 2021 :

- Transformation de la TH en fraction de TVA
- Réduction de moitié des bases de CFE et FB des entreprises industrielles

2019		
1-RESSOURCES PILOTABLES	EN VALEUR	POIDS
Cotisation foncière des entreprises	3 691 956	31%
TAXE HABITATION	4 090 296	34%
FONCIER BATI	361 467	3%
FONCIER NON BATI	47 954	0,4%
TASCOM (coefficient)	660 954	5,5%
SOUS TOTAL	8 852 627	73%
2-RESSOURCES "NON PILOTABLES	EN VALEUR	POIDS
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	2 919 050	24%
IFER	311 615	3%
SOUS TOTAL	3 230 665	27%
TOTAL	12 083 292	100%

2021		
1-RESSOURCES PILOTABLES	EN VALEUR	POIDS
Cotisation foncière des entreprises	2 651 062	23%
FONCIER BATI	342 688	3%
FONCIER NON BATI	48 519	0,4%
TASCOM (coefficient)	661 517	5,8%
TAXE HABITATION SUR RESID. SECONDAIRES	167 125	1,5%
SOUS TOTAL	3 870 911	34%
2-RESSOURCES "NON PILOTABLES	EN VALEUR	POIDS
FRACTION DE TVA	4 368 101	38%
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	2 854 076	25%
IFER	345 994	3%
SOUS TOTAL	7 568 171	66%
TOTAL	11 439 082	100%

VI.4. La dotation d'intercommunalité (DGF)

ELEMENTS DE CALCUL	2018	2019	2020	2021	Evolution 2021/2020		Evolution 2021/2018	
					en valeur	en %	en valeur	en %
Population DGF	44 432	45 145	45 690	46 372	682	1,5%	1 940	4,37%
Potentiel fiscal par habitant	278,64	285,32	300,75	302,66	2	0,6%	24	8,62%
Potentiel fiscal moyen par habitant	284,14	291,36	300,53	308,22	8	2,6%	24	8,47%
Ecart relatif de potentiel fiscal	102%	102%	100%	102%				
Coefficient d'intégration fiscale	37,01%	34,42%	36,50%	36,29%	0	-0,5%	0	-1,92%
Coefficient d'intégration fiscale moyen	36,68%	37,29%	38,10%	38,84%	0	1,9%	0	5,90%

LES RESULTATS en euros	2018	2019	2020	2021	Evolution 2021/2020		Evolution 2021/2018	
					en valeur	en %	en valeur	en %
Réalimentation		0	0	0				
Dotation de base	161 950	228 300	253 883	251 146	-2 736	-1,1%	89 196	55,08%
Dotation de péréquation	375 281	506 085	555 455	554 424	-1 031	-0,2%	179 143	47,74%
Bonification	417 054							
Garantie	517 590	213 619	102 139	73 257	-28 882	-28,3%	-444 333	-85,85%
Plafonnement	0						0	
Dotation avant prélèvement	1 471 875	948 004	911 476	878 827	-32 649	-3,6%	-593 048	-40,29%
Contribution au redressement des finances pub	-489 736							
Dotation après prélèvement	982 139	948 004	911 476	878 827	-32 649	-3,6%	-103 312	-10,52%
DGF en euros par habitant	22,10	21,00	19,95	18,95	-1,0	-5,0%	-2,0	-9,17%
évolution en %	+ 1,90%	- 3,48%	- 3,85%					
évolution en €	18 342	-34 135	-36 528					

La réforme du calcul de la dotation en 2019 entraîne une très forte modification de l'architecture de la DGF.

Le prélèvement pour le redressement des finances publiques n'est plus déduit après le calcul de la dotation à partir de 2019.

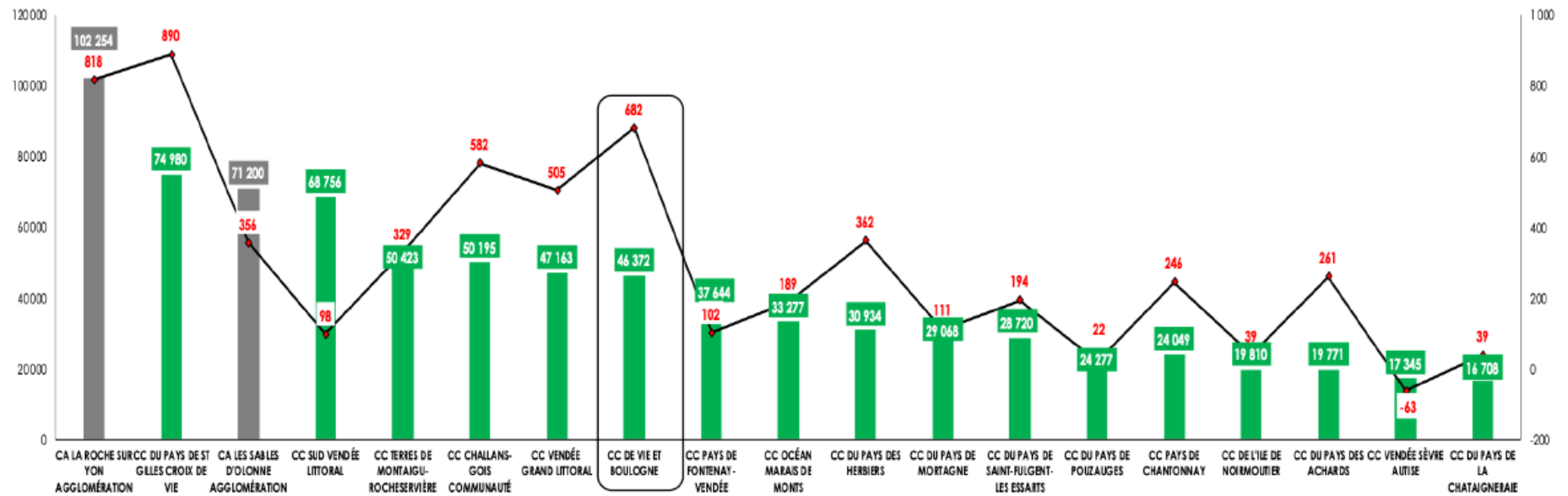
Les caractéristiques de l'exercice 2021 :

- 1- Le CIF diminue faiblement et reste inférieur à la moyenne nationale
- 2- Le montant par habitant diminue de -5% par rapport à 2020. Mais le groupement bénéficie de la croissance de la population en 2021 et connaît une baisse de -3,6% de la dotation attribuée.
- 3- L'année 2021 confirme une dynamique de la dotation défavorable pour la communauté avec la réforme instaurée par la loi de finances pour 2019 et un niveau de CIF de 36,3%.

POPULATION DGF DES EPCI DE VENDÉE ET ÉVOLUTION 2021/2020

- Communauté de communes
- Communauté d'agglomération

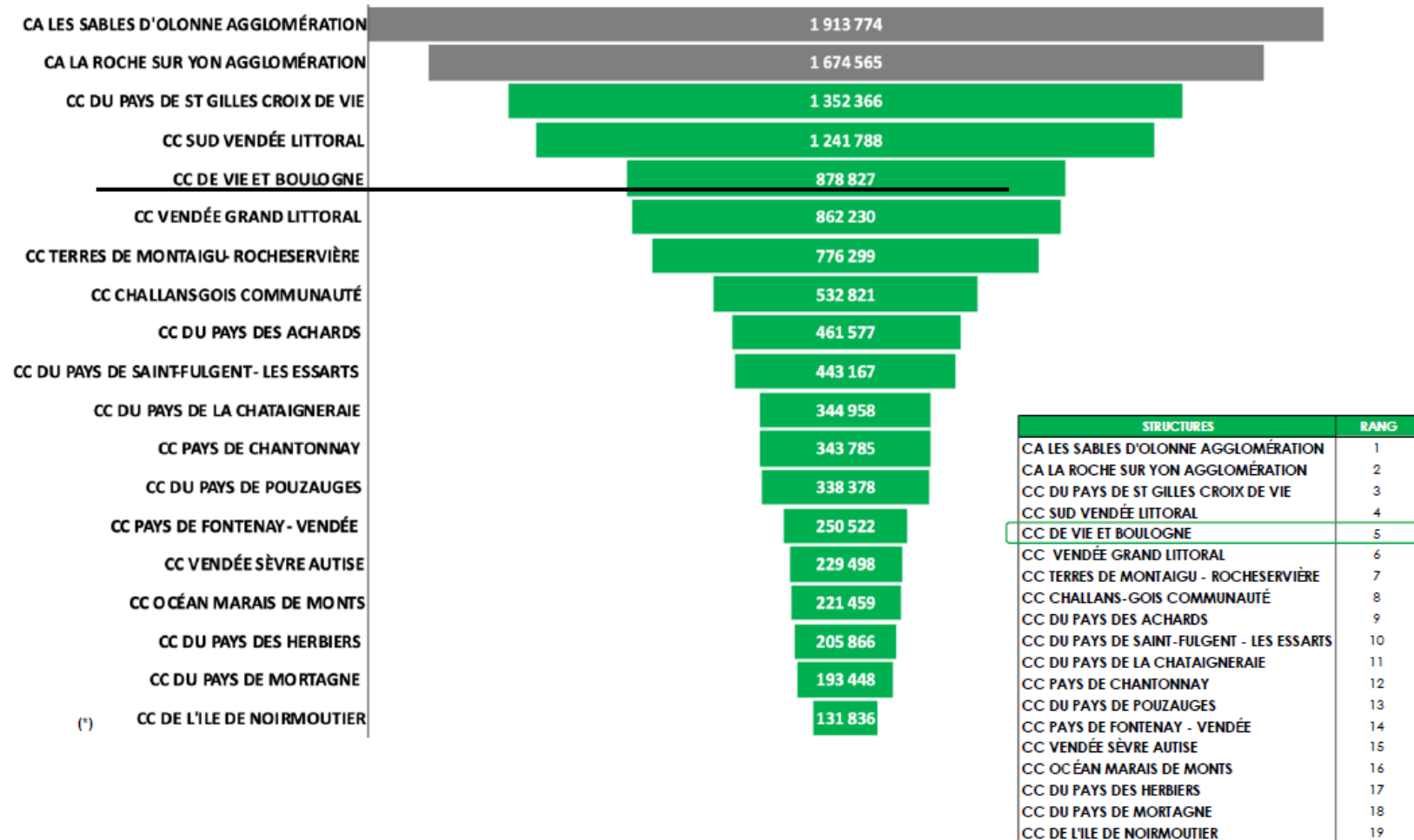
Évolution de la population 2021/2020



LA DOTATION D'INTERCOMMUNALITÉ 2021 DES EPCI DE VENDÉE

en euros

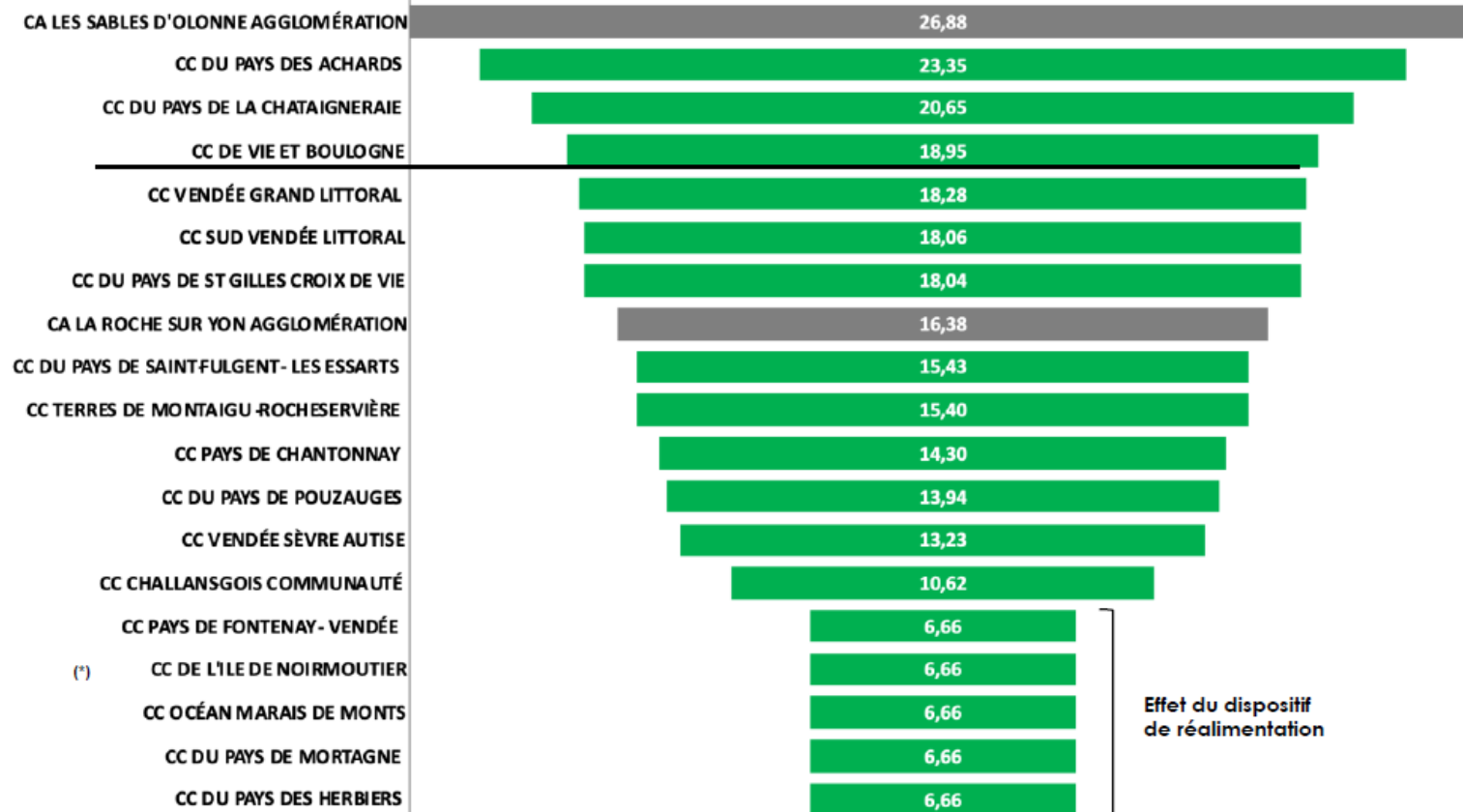
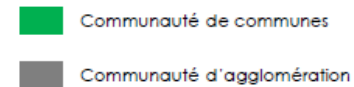
■ Communauté de communes
■ Communauté d'agglomération



(*) Fiscalité additionnelle

LA DOTATION D'INTERCOMMUNALITÉ/HAB. 2021 DES EPCI DE VENDÉE

en euros / habitant

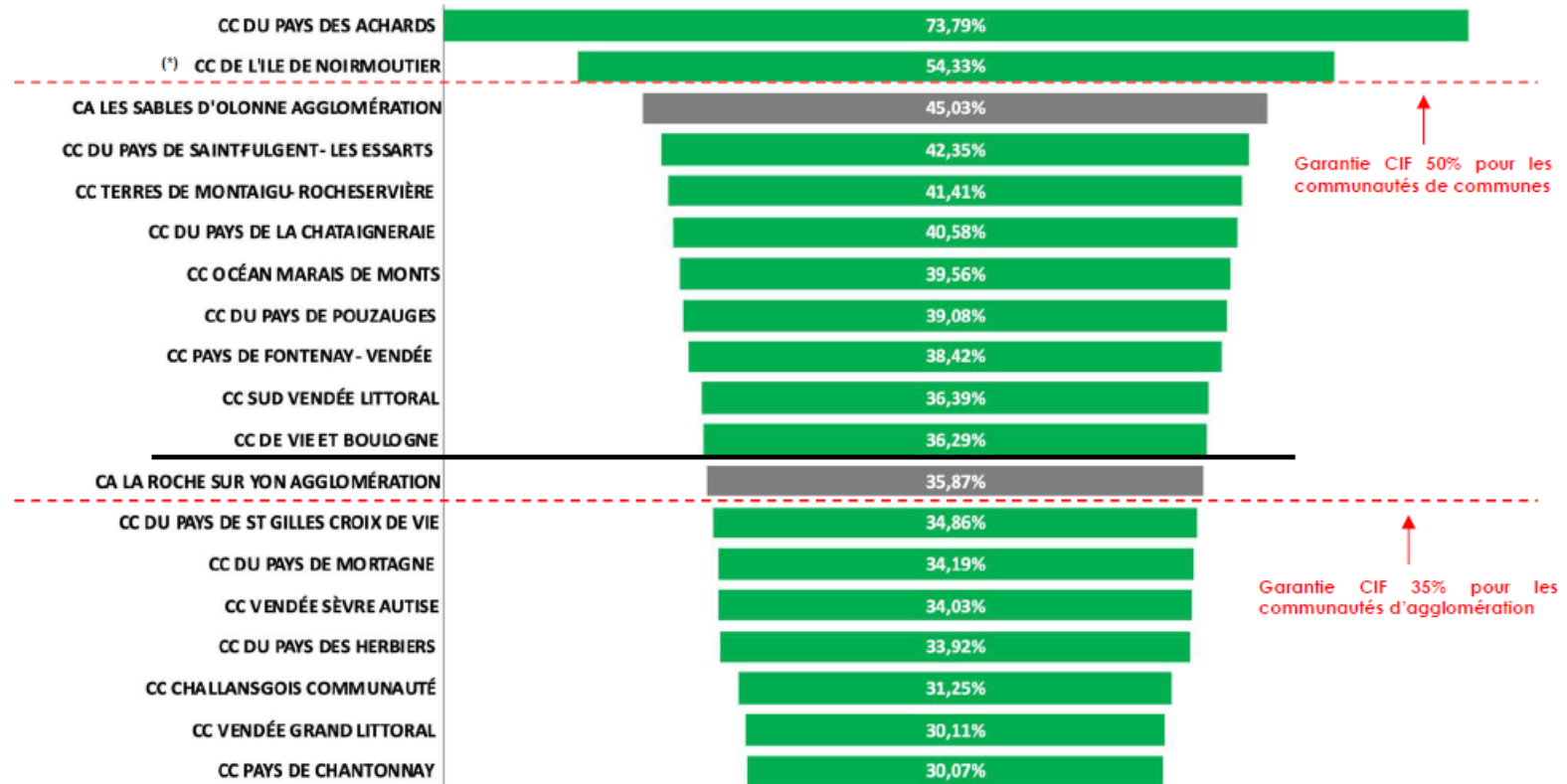


(*) Fiscalité additionnelle

LE COEFFICIENT D'INTÉGRATION FISCALE 2021 DES EPCI DE VENDÉE

CIF moyen national en 2021

- CA : 38,06%
- CC à FPU : 38,84%
- CC à fiscalité additionnelle : 35,10%



(*) Fiscalité additionnelle

VI.5. Les équipements et leur financement

en milliers d'euros	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
- Total opérations & subventions d'équipement	3 414	3 102	3 234	6 699
- Autres immobilisations financières	0	0	310	0
- Opérations pour compte de tiers	0	0	44	78
- Divers	0	0	0	2
TOTAL A FINANCER (1)	3 414	3 102	3 588	6 779
- Autofinancement net	3 631	3 535	4 201	2 834
- Subventions et participations	165	505	867	1 052
- FCTVA	373	94	142	741
- Taxe d'aménagement	0	0	66	140
- Recettes diverses	0,5	1	7	1
- Opérations pour compte de tiers	0	0	44	78
- Emprunt	0	0	0	2 100
TOTAL RECETTES (2)	4 170	4 135	5 326	6 946
VARIATION DU FDS. DE ROUL. (2) - (1)	756	1 034	1 738	167
Fonds de roulement de clôture	2 499	3 533	5 271	5 438

La communauté de communes a réalisé entre 2018 et 2021 un programme d'investissement (hors subventions aux budgets annexes) de **16 448 K€**.

2021 représente 41% du programme.

Les ressources sur la période se caractérisent par :

- une capacité d'autofinancement de 14 201 K€,
- la perception de subventions pour 2 590 K€,
- de FCTVA pour un montant total de 1 349 K€,
- la mobilisation de capitaux extérieurs pour 2 100 K€.

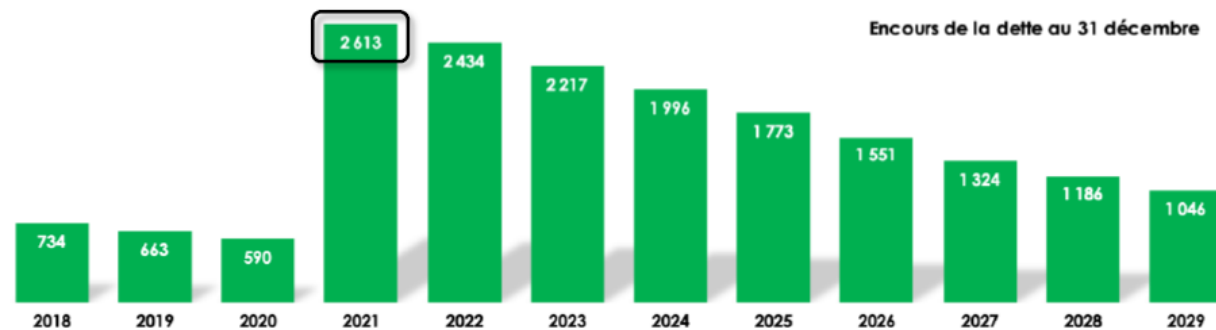
Le fonds de roulement de 2021 progresse de 167 K€ par rapport à 2020 et atteint un niveau très significatif avec un montant de **5 438 K€**.

VI.6. L'endettement du Budget Général au 31 décembre 2021

LA DETTE

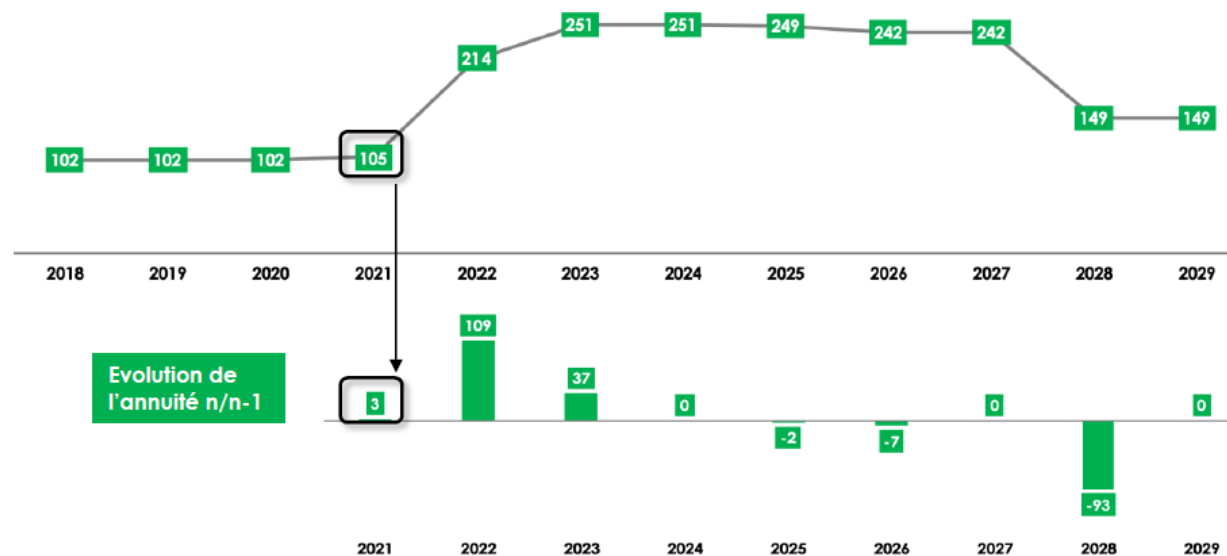
Budget principal

L' ENDETTEMENT en stock [en K€]



Budget principal

L' ENDETTEMENT en flux [en K€]



VI.7. Les résultats financiers

ANALYSE DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

2021

FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	14 894 067,60
RECETTES	16 617 269,69
RESULTAT EXERCICE	1 723 202,09
RESULTAT n-1 (002)	3 097 472,75
RESULTAT CUMULE	4 820 674,84 ←

Il doit permettre de couvrir le déficit d'investissement y compris celui des restes à réaliser.
Sans déficit d'investissement y compris les RAR, il peut être affecté en totalité au 002 « résultat de fonctionnement reporté » ou être affecté en partie ou totalité au 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé ».

INVESTISSEMENT	
DEPENSES	6 911 492,97
RECETTES	6 520 441,30
RESULTAT EXERCICE	-391 051,67
RESULTAT n-1 (001)	1 008 576,87
RESULTAT CUMULE	617 525,20 ↙

Il va correspondre au 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » en n+1.

RESULTAT CLOTURE	5 438 200,04
RESTES A REALISER	-1 124 962,00
RESULTAT AVEC RESTES A REALISER	4 313 238,04

RESTES A REALISER	
DEPENSES	1 371 653,00
RECETTES	246 691,00

VI.8. Synthèse de l'analyse rétrospective

1

Les dépenses réelles de fonctionnement ont progressé de +3,8% entre 2020 et 2021.

L'évolution des dépenses en 2021 repose principalement sur :

- **la progression** des charges de personnel (+382 K€), des charges à caractère général (+102 K€), des autres charges de gestion courante (+79 K€) avec des nouvelles prestations d'informatique en nuage et des charges exceptionnelles (+74 K€),
- **la diminution** des atténuations de produits (-137 K€).

En structure, les atténuations de produits qui intègrent l'attribution de compensation pour 5 086 K€ représentent la première dépense en 2021, avec 37,2% des dépenses réelles totales, devant les charges de personnel avec 30,0%.

Les recettes réelles de fonctionnement diminuent de -5,0% entre 2020 et 2021 et de -2,1% hors produits des cessions d'immobilisations et excédent des budgets annexes.

La diminution des ressources en 2021 hors produits des cessions d'immobilisations et excédent des budgets annexes s'explique principalement par :

- **la baisse des impôts et taxes de -1 067 K€** sous les effets de la réduction de moitié de la valeur locative des établissements industriels assujettis au foncier bâti et à la CFE et des rôles supplémentaires en diminution de 258 K€,
- **la progression des dotations de +980 K€** avec la mise en œuvre de nouvelles compensations fiscales en matière de foncier bâti et de CFE pour neutraliser la diminution des bases des établissements industriels.
- **il faut noter** la perte de la compensation de la taxe d'habitation avec la réforme fiscale de 2021 et la baisse des participations des autres organismes. Ainsi que l'absence d'excédent des budgets annexes en 2021.

Rapportées aux recettes totales, la fraction de TVA représente en 2021 : 26,4%, la fiscalité directe (FB-FNB-TH résidences secondaires-CFE) : 19,6%, la CVAE : 17,2%, les nouvelles compensations fiscales : 9,0%, la dotation de compensation : 5,5% et la DGF : 5,3%.

2

La CAF nette en 2021 diminue de 856 K€ par rapport à 2020 et représente un montant de 2 831 K€. Il faut noter l'évolution des charges de fonctionnement de +497 K€ et la diminution des recettes de fonctionnement de -349 K€, hors produits des cessions d'immobilisations et excédent des budgets annexes.

La capacité dynamique de désendettement en 2021 est de : 0,9 année pour rembourser le capital de la dette.

3

Le programme d'investissement sur la période 2018-2021 atteint 16,5 millions d'euros (équipements et subventions). La communauté de communes a mobilisé des capitaux extérieurs pour un montant de 2,1 millions d'euros sur cette période.

VII. ANALYSE FINANCIERE PROSPECTIVE 2022 – 2025 DU BUDGET GENERAL

(Extraits du document JMS Consultants)

Compte tenu de l'analyse des résultats financiers 2021 et de l'analyse financière rétrospective pour la période 2018 - 2021, l'analyse prospective est présentée avec les hypothèses suivantes :

- Des dépenses de fonctionnement en forte hausse en 2022 avec les effets de la mutualisation informatique, du PCAET et de la mobilité, de l'ouverture de la nouvelle piscine d'Aizenay (dont 9 recrutements), de la voirie, des actions de développement économique et de la nouvelle charte graphique... puis une progression annuelle stabilisée autour de 2% par an à partir de 2023.
- Mise en place de la taxe GEMAPI conformément à la délibération du Conseil communautaire du 19 juillet 2021 avec un produit proposé à 300 000 €
- Pas de hausse des taux de CFE et de taxes foncières mais revalorisation des bases.
- Evolution du coefficient de Tascom (+ 0,05 points par an ; 1,25 en 2022) avec possibilité de le faire évoluer encore de + 0,05 points sur 2023 suite à la mise en place en 2021 des abattements sur la base d'imposition à la taxe foncière sur les propriétés bâties en application de l'article 1388 quinquies C du CGI.
- Progression de la fraction de TVA de 5,5% conformément au PLF 2022, puis 3% à partir de 2023.
- FPIC 2022 en légère progression qui devrait être reversé à 100% aux communes.
- L'attribution de compensation est diminuée des charges liées à la mutualisation informatique.
- Dotation de solidarité stable sur la période à 500 K€ par an, avec une modification du calcul à envisager afin d'anticiper et de limiter les effets sur le potentiel financier, suite à la réforme fiscale des indicateurs financiers à partir de 2022 (2 scénarios présentés).
- Enveloppe des fonds de concours aux communes à 1,4 M€ à partir de 2022, dont 400 000 € pour les projets communaux ayant un intérêt intercommunal.
- Au niveau du Plan Pluriannuel d'Investissement, poursuite des autorisations de programme et de crédits de paiement pour les opérations les plus importantes afin d'étaler les dépenses sur plusieurs exercices et d'avoir une meilleure visibilité budgétaire, et ajustement des opérations en cours.
- Emprunt annuel à taux fixe sur 20 ans à 1% en 2022.

Ces hypothèses ont été validées par le Bureau.

VII.1. Les dépenses réelles de fonctionnement

en milliers d'euros	2021	2022	2023	2024	2025	OBSERVATIONS
Charges à caractère général	1 979	2 739	2 722	2 804	2 888	2022 : données de la CC puis +3%/an
Charges de personnel	4 096	4 906	5 229	5 359	5 493	2022 : données de la CC puis +2.5%/an avec en 2023 le test de 6 recrutements
Autres charges de gestion courante	1 755	2 167	2 246	2 327	2 409	
Droits informatique en nuage	218	401	409	417	426	évolution de +2%/an après 2022
Déficit budget annexes	265	334	341	347	354	Budgets : TOURISME
Indemnités élus et formation	181	195	197	199	201	évolution de +1%/an
Pertes sur créances	4	5	5	5	5	provisions
Contributions organismes de regroupement	248	334	384	434	484	Impact compétences GEMAPI
Service incendie	610	625	638	650	663	2022 : données officielles du SDIS
Département	0	0	0	0	0	2020 : masques
Subventions autres organismes publics	15	15	15	16	17	fonds d'aide aux jeunes et FSL
Subventions de fonct. pers. de droit privé	214	258	258	258	258	enveloppe stabilisée après 2021
Divers	0	0	0	0	0	non intégré
Atténuations de produits - Attribution de comp.	5 086	4 856	4 806	4 904	4 904	Test correction mutualisation en 2022 : -235 K€
Atténuations de produits - DSC	500	500	500	500	500	enveloppe stable : pacte financier
Reversement FPIC	0	0	0	0	0	non intégré
Dégrèvement	21	1	1	1	1	2021 : dégrèvement CFE 2020
Prélèvement FNGIR	71	71	71	71	71	Effet du regroupement en 2017 avec le départ de SAINT CHRISTOPHE DU LIGNERON
Autres charges financières	0	0	0	0	0	
Subventions budgets annexes	0	0	0	0	0	non intégré
Subventions fermiers et concessionnaires	0	0	0	0	0	non intégré
Autres charges exceptionnelles	138	322	260	260	260	provisions OPAH / eco pass / mobilités
Provisions	0	0	0	0	0	non intégré
Total dépenses réelles sauf intérêts	13 646	15 562	15 835	16 226	16 525	
Evolution (n/n-1) en valeurs	498	1 915	273	391	299	
Evolution (n/n-1) en %	3,79%	14,04%	1,76%	2,47%	1,85%	

Objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur

Les charges à caractère général : en 2022, elles progressent de 38% soit +760 K€ avec notamment les effets du PCAET, de la piscine d'Aizenay, des actions du développement économique, de la voirie, de la mobilité, de la communication, la simulation teste ensuite une progression annuelle de 3%/an après 2022.

Les charges de personnel : en 2022 les charges évoluent de +20% soit +809 K€ avec un effet « année pleine » des 6 recrutements effectués en 2021 et des 16 créations de 2022 (dont 9 pour la piscine). Elles progressent de +2,5%/an après 2023 avec le test de 6 recrutements en 2023.

Les données sur les participations aux budgets annexes concernent la compétence tourisme.

Les subventions aux personnes de droit privé sont considérées comme stables après 2022.

L'attribution de compensation 2022 serait corrigée des effets de la mutualisation informatique avec les communes.

Les données de la dotation de solidarité sont stables sur la période.

VII.1.1 L'attribution de compensation

**ATTRIBUTION DE COMPENSATION PREVISIONNELLE
2021 & 2022**

	ATTRIBUTION DE COMPENSATION prévisionnelle 2021	ATTRIBUTION DE COMPENSATION prévisionnelle 2022
AIZENAY	1 625 452,00	1 533 772,42
APREMONT	91 323,00	86 014,36
BEAUFOU	118 177,00	112 162,36
BELLEVIGNY	770 019,00	770 019,00
FALLERON	237 596,00	213 270,13
GRAND'LANDES	77 038,00	69 864,90
LA CHAPELLE PALLUAU	5 827,00	-1 913,53
LA GENETOUBE	93 793,00	83 744,88
LE POIRE SUR VIE	1 114 848,00	1 072 567,23
LES LUCS SUR BOULOGNE	461 406,00	461 406,00
MACHE	12 853,00	5 172,21
PALLUAU	70 277,00	51 540,85
SAINT DENIS LA CHEVASSE	235 579,00	235 579,00
SAINT ETIENNE DU BOIS	73 848,00	58 151,92
SAINT PAUL MONT PENIT	113 042,00	102 817,47
TOTAL	5 101 078,00	4 854 169,20

2022 est impactée
par une **évaluation
provisoire** du service
mutualisé informatique

VII.1.2 Les dispositifs de péréquation

La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) 2022

La loi de finances pour 2020 abroge l'article 1609 nonies C du CGI sur la partie de la DSC et crée un article L.5211-28-4 dans le CGCT :

La DSC doit tenir compte de l'écart de revenu/habitant au revenu moyen de l'EPCI et de l'insuffisance de potentiel financier / hab. au regard du potentiel moyen de l'EPCI.

Les 2 critères sont pondérés par la population totale et sont utilisés à hauteur d'au moins 35% de la répartition. Des critères complémentaires peuvent être choisis.

La réforme fiscale des indicateurs financiers à partir de 2022 va entraîner à l'avenir des effets sur le potentiel financier, elle conduit à proposer une pondération plus forte du critère revenu pour limiter les effets du potentiel financier après 2022.

	SCENARIO N°1			SCENARIO N°2	
	DSC 2021	DSC 2022	Evolution n/n-1	DSC 2022	Evolution n/n-1
AIZENAY	95 595	97 879	2 284	100 126	4 530
APREMONT	23 675	23 188	-488	22 510	-1 166
BEAUFOU	21 604	21 210	-394	20 766	-838
BELLEVIGNY	60 475	61 785	1 311	61 223	748
CHAPELLE-PALLUAU	12 611	11 595	-1 016	10 707	-1 904
FALLERON	21 129	21 308	179	21 842	714
LA GENÉTOUZE	21 513	21 637	124	20 363	-1 150
GRAND LANDES	11 319	10 903	-416	11 280	-39
LUCS-SUR-BOULOGNE	42 071	42 105	34	42 919	849
MACHE	19 682	19 617	-65	18 671	-1 011
PALLUAU	12 838	12 830	-7	12 857	20
POIRE-SUR-VIE	87 349	85 836	-1 513	86 471	-878
SAINT-DENIS-LA-CHEVASSE	29 651	29 668	16	29 658	7
SAINT-ETIENNE-DU-BOIS	28 720	28 775	55	28 690	-30
SAINT-PAUL-MONT-PENIT	11 769	11 664	-104	11 917	148
TOTAL	500 000	500 000	0	500 000	0

SCENARIO N° 1

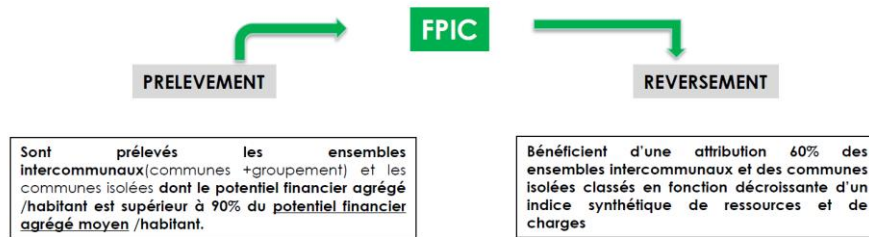
	ENVELOPPE	
	valeurs	%
insuffisance de potentiel financier & population	200 000	40%
écart de revenu/moyenne de la CC & population	200 000	40%
Superficie	100 000	20%
TOTAL	500 000 €	100%

SCENARIO N° 2

	ENVELOPPE	
	valeurs	%
insuffisance de potentiel financier & population	100 000	20%
écart de revenu/moyenne de la CC & population	300 000	60%
Superficie	100 000	20%
TOTAL	500 000 €	100%

Le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) 2022

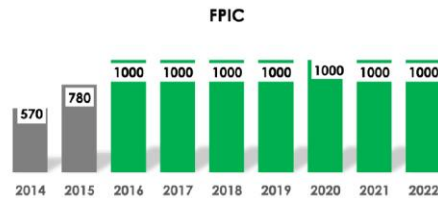
LA MISE EN OEUVRE D'UNE PEREQUATION HORIZONTALE



Un FPIC national marqué par le blocage de l'enveloppe à 1 milliard d'euros

La loi de finances 2012 a prévu à compter de 2012, la création à destination des communes et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, d'un fonds national de péréquation des recettes fiscales intercommunales et communales (FPIC) avec une progressivité de l'enveloppe de 150 M€ en 2012 à 2% des recettes fiscales en 2016.

Le FPIC devait atteindre alors 2% des recettes fiscales dès 2014 (soit 1,1 milliard) mais la loi de finances pour 2016 a bloqué ce montant à 1 milliard. La loi de finances pour 2022 maintient le gel du montant comme en 2021 à 1 milliard.



1- LE FPIC 2021

CACUL DU FPIC 2021	CC VIE&BOULOGNE 2021
REVENUS	612 024 157
POP INSEE	45 120
REVENUS COMMUNAUTE/ POP INSEE	13 564
REVENU MOYEN France	15 656
PFIA territoire	513
PFIA MOYEN NATIONAL PAR HABITANT	648,1
EFFORT FISCAL MOYEN	1,14
EFFORT FISCAL CC	1,21
Coefficient POT FINANC AGREG. 75%	-0,09
Coefficient Revenu.25%	-0,03
INDICE SYNTHETIQUE DE PRELEVEMENT	0,00
INDICE SYNTHETIQUE DE REVERSEMENT	1,16
Population DGF	46 372
Valeur de point de prélèvement	-119,72
Valeur de point de reversement	23,84
PRELEVEMENT FPIC	0
REVERSEMENT FPIC	1 284 404
SOLDE FPIC	1 284 404
DONNEES OFFICIELLES	
PRELEVEMENT	0
REVERSEMENT	1 284 405
SOLDE FPIC 2021	1 284 405
ECART Simulation // données officielles solde	
	-1
Rang dernier éligible Métropole	
CC VIE & Boulogne	745
Ecart	374 -371

2-SIMULATION DU FPIC 2022

CACUL DU FPIC 2022	CC VIE&BOULOGNE 2022
REVENUS	636 505 123
POP INSEE	45 576
REVENUS COMMUNAUTE/ POP INSEE	13 966
REVENU MOYEN France	16 126
PFIA territoire	507
PFIA MOYEN NATIONAL PAR HABITANT	654,6
EFFORT FISCAL MOYEN	1,14
EFFORT FISCAL CC	1,21
Coefficient POT FINANC AGREG. 75%	-0,10
Coefficient Revenu.25%	-0,03
INDICE SYNTHETIQUE DE PRELEVEMENT	0,00
INDICE SYNTHETIQUE DE REVERSEMENT	1,15
Population DGF	46 828
Valeur de point de prélèvement	-120,92
Valeur de point de reversement	24,31
PRELEVEMENT FPIC	0
REVERSEMENT FPIC	1 308 579
SOLDE FPIC	1 308 579
La réforme fiscale des indicateurs de richesse dans le cadre de la loi de finances de 2021 et celle de 2022 augmente la marge d'incertitude avec un mécanisme de neutralisation.	
Il faut pour les communes conserver le niveau de 2021.	

VII.2. Les recettes réelles de fonctionnement

en milliers d'euros	2021	2022	2023	2024	2025	OBSERVATIONS
Produits des services	1 063	1 247	1 463	1 481	1 498	TOTAL compte 70
Autres droits de stationnement	13	13	13	13	13	évolution de +1%/an
Red. et droits des services à caractère sportifs	160	300	500	500	500	piscines : réouverture Aizenay en 2022
Red. et droits des services à caractère social	110	125	126	128	129	évolution de +1%/an RAM
Mises à disposition budgets annexes communes membres	703	770	785	801	817	données CC pour 2021 puis évolution de +2%/an
autres organismes	28	0	0	0	0	
Budgets annexes	18	10	10	10	10	remboursement Veolia
Autres redevables	23	23	23	23	23	stabilité
Produits activités annexes	4	2	2	2	2	stabilité
	3	3	4	4	4	évolution de +1%/an
Impôts et taxes	11 720	12 047	12 427	12 788	13 157	TOTAL compte 73
Fiscalité ménages	391	405	416	427	438	2021 : suppression de la taxe d'habitation- uniquement les taxes foncières
Rôles supplémentaires	131	0	0	0	0	
Fraction TVA	4 371	4 611	4 749	4 892	5 038	évolution de 5,5% en 2022 puis de +3%/an
TH résidences secondaires	167	170	174	177	181	Effet réforme de la TH avec un pouvoir de taux en 2023
Cotisation foncière	2 652	2 731	2 813	2 898	2 985	Pression fiscale stable sur la période
Cotisation sur la valeur ajoutée	2 854	2 739	2 794	2 850	2 907	2022 : données état 1386 Rc puis de +2%/an
TASCOM	662	695	729	737	744	1,20 en 2021/1,25 en 2022/1,30 en 2023
IFER	346	351	356	362	367	évolution de +1,5% en 2022
FNB additionnel	41	43	43	44	45	évolution de 3%/an en 2022
Taxe GEMAPI	0	300	350	400	450	Mise en place en 2022
FPIC	107	0	0	0	0	Hypothèse du FPIC 100% reversé aux communes mais régularisation en 2021
Attribution de compensation	-1	1,9	1,9	1,9	1,9	
Dotations et subventions	3 551	3 953	3 649	3 682	3 716	TOTAL compte 74
Dotations de compensation	905	887	869	851	834	baisse de -2%/an après 2022
Dotations d'intercommunalité	879	843	809	817	826	2022 : système de garantie retenu
Autres allocations (CFE)	59,6	63	66	69	72	Mise en place en 2019 : compensation fiscale entreprise de -5000 € de CA
Compensation valeur loca étab ind FB	46,1	48	48	49	50	2021 : simulation de l'impact de la LF 2021 sur la valeur locative des étab industriels.
Compensation valeur loca étab ind CFE	1 390	1 439	1 474	1 511	1 549	2021 : simulation de l'impact de la LF 2021 sur la valeur locative des étab industriels.
FCTVA	51	50	50	50	50	provisions
DGD	69	19	0	0	0	PLUI et bibliothèques 3 ans
Autres	30	172	30	30	30	PCAET & mobilités& France service
Autres organismes	120	432	300	300	300	selon données du groupement
Autres subventions	1	0	0	0	0	
Revenus des immeubles	157	150	150	150	150	stabilité après 2022
Redevances fermiers	4	2	2	2	2	non intégré
Produits divers de gestion courante	2	0	0	0	0	dissolution des syndicats pays palluau
Produits financiers	0	0	0	0	0	non intégré
Remboursement charges de personnel	75	60	60	60	60	provisions
Produits exceptionnels	8	0	0	0	0	non intégré
Produits de cessions d'immobilisations	3,5	0	0	0	0	selon données du groupement
Reprise de provisions	0	0	0	0	0	selon données du groupement
Total recettes réelles	16 582	17 458	17 751	18 162	18 583	
Evolution (n/n-1) en valeurs	- 866	876	293	411	421	
Evolution (n/n-1) en %	-4,96%	5,28%	1,68%	2,31%	2,32%	

Fraction de TVA en remplacement du produit et de la compensation de la taxe d'habitation avec une actualisation à partir de 2022 de +5,5% puis 3%/an.

Baisse de la CVAE 2022.

Mise en place de la taxe GEMAPI en 2022

Première évolution des nouvelles compensations fiscales de CFE et foncier bâti suite à la réduction de moitié des valeurs locatives des entreprises industrielles.

VII.2.1 La fiscalité « ménages »

	PROSPECTIVE				
Evolution des bases n/n-1	2021	2022	2023	2024	2025
Taxe foncier bâti	-10,3%	4%	3%	3%	3%
Taxe foncier non bâti	0,5%	2%	2%	2%	2%
BASES					
Base de foncier bâti	34 269	35 640	36 709	37 810	38 944
Base de foncier non bâti	2 246	2 247	2 247	2 248	2 248
TAUX					
Taxe foncier bâti	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
Taxe foncier non bâti	2,16	2,16	2,16	2,16	2,16
PRODUIT					
Produit TFB	343	356	367	378	389
Produit TFNB	49	49	49	49	49
Produit fiscal	391	405	416	427	438
Evolution n/n-1 en K€	-4 254	14	11	11	11
Evolution n/n-1 en %	-91,58%	3,51%	2,64%	2,65%	2,66%
Fraction de TVA	4 371	4 611	4 749	4 892	5 038
Compensation FB entre. Ind.	46	48	48	49	50
TH résidences secondaires	167	170	174	177	181
TOTAL produit fiscal +TVA +comp + rés se	4 975	5 234	5 387	5 545	5 708
Evolution n/n-1 en K€	329	259	153	158	163
Evolution n/n-1 en %	7,1%	5,2%	2,9%	2,9%	2,9%

La revalorisation des bases des terrains, des locaux d'habitation et industriels est calculée en fonction de l'évolution entre novembre 2020 et novembre 2021 de l'indice des prix à la consommation harmonisé. En novembre 2021, l'indice était à 3,4%. Nous testons un scénario prudent pour 2022 avec une évolution totale à 4% pour le foncier bâti.

La fraction de TVA est testée avec une progression de +5,5% en 2022 compte tenu de la prévision du budget de la France puis de +3%/an à partir de 2023.

La taxe d'habitation sur les résidences secondaires conserve un taux bloqué en 2022 sur le niveau de 2020 puis à partir de 2023 ce dernier pourra évoluer avec une liaison avec les taxes foncières.

VII.2.2 La Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)

	PROSPECTIVE				
	2021	2022	2023	2024	2025
Evolution en % des bases	-30,9%	3%	3%	3%	3%
Base de CFE	11 671	12 021	12 382	12 753	13 136
Taux CFE	22,72	22,72	22,72	22,72	22,72
Evolution n/n-1 en %	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Produit CFE	2 652	2 731	2 813	2 898	2 985
Evolution en valeurs	-1 185	80	82	84	87
Evolution en %	-30,88%	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%
Comp. Val. Loca. Ind. 50% (2)	1 390	1 439	1 474	1 511	1 549
Total (3) Produit et compensation	4 042	4 170	4 288	4 409	4 534
Evolution en valeurs	205	128	118	121	125
Evolution en %	5,3%	3,2%	2,8%	2,8%	2,8%

La base 2021 subit les effets de l'article 29 de la loi de finances 2021 qui prévoit une diminution de moitié de la base des établissements industriels avec en contre partie la mise en place d'une nouvelle compensation fiscale qui vient compenser l'effet de diminution de la valeur locative des établissements industriels mais avec la prise en compte du taux 2020 de la communauté de communes.

L'exercice 2022 a été simulé à partir du fichier des dominants de la CFE.

VII.2.3 La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)

CVAE 2021 : 2854 K€



CVAE 2022 : 2739K€ soit -115 K€ / 2021 et -4%
 (Etat fiscal 1386 - RC)

Ces données ne sont pas exhaustives sur le montant qui sera connu au premier trimestre 2022



	2018	2019	2020	2021	2022
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	2334836	2919050	2894571	2854076	2739278
		584214	-24479	-40495	-114798
		+25,0%	-0,8%	-1,4%	-4,0%

Il est à noter que la loi de finances 2021 a prévu :

- **Une suppression de la CVAE régionale** et son remplacement par une part supplémentaire de TVA.
- **Une diminution de moitié du taux théorique d'imposition à la CVAE** : passage de 1,5% à 0,75%.
- **L'adaptation de la répartition du produit de CVAE** entre les collectivités afin de maintenir leurs recettes : passage de 26,5% à 53% pour le bloc communal et passage de 23,5% à 47% pour les départements.
- **La diminution du plafonnement de la contribution économique territoriale** en fonction de la valeur ajoutée de 3 à 2%.

VII.2.4 L'imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER)

Les IFER 2021 : 346 K€



Les IFER 2022 : 351 K€

INSTALLATIONS	TARIFS		BENEFICIAIRE
Eoliennes de +de 100 Kw	7.70€/Kw		50% EPCI A FPU
Installations de production d'électricité d'origine nucléaire, thermique ou hydraulique de +de 50 Mw	3206 €/Mw		50% EPCI A FPU
Centrales de production d'énergie électrique d'origine photovoltaïque de +de 100 Kw	7.70€/Kw		50% EPCI A FPU
Transformateurs électriques des réseaux publics de transports et distribution d'électricité	tension amont en Kw Sup à 350 50<>130 130<>350	152 445 € 51 734 € 14 859 €	100% communes et communautés
Stations radioélectriques	1684 €/ANTENNE TELEPHONE		2/3 communes et communautés 1/3 départements
Matériel roulant utilisé sur le réseau ferré de France	Barème selon le matériel ex : Automotrice 32 824 €		régions
Répartiteurs principaux de la boucle locale du cuivre	14,08 €/ligne		

DERNIERES MODIFICATIONS

Eoliennes de +de 100 Kw	Article 178 de la loi de finances pour 2019 Partage de l'IFER pour les communes siège pour les installations réalisées après le 1/01/2019	50% EPCI A FPU 20% commune siège
-------------------------	--	--

Centrales de production d'énergie électrique d'origine photovoltaïque de +de 100 Kw	Article 123 de la loi de finances pour 2020 3.206€/Kw pour les installations mises en service après le 1/01/2021 pendant 20 ans	50% EPCI A FPU
---	--	-------------------

Conformément à l'article 1635-0 quinquies du même du code général des impôts, modifié par l'article 37 de la dernière loi de finances rectificative pour 2012, les montants et tarifs de chacune des composantes de l'IFER sont revalorisés chaque année comme le taux prévisionnel, associé au projet de loi de finances de l'année, d'évolution des prix à la consommation des ménages, hors tabac, pour la même année.

Une installation est imposée à l'IFER à compter du 1^{er} janvier de l'année qui suit celle au cours de laquelle intervient la date de premier couplage au réseau électrique.



	EOLIEN	CENTR. PHOTOVOL.	CENTR. HYDRAUL.	TRANSFORMATEURS	STATIONS RADIO	GAZ	TOTAL IFER
en euros							
2019	166 919	6 916	242,0	58 496	79 042		311 615
2020	168 680	7 136	244,0	59 080	85 432		320 572
2021	169 785	7 148	246,0	59 436	109 379		345 994
Evolution n/n-1 en valeurs	1 105	12	2	356	23 947	0	25 422
Evolution n/n-1 en %	0,7%	0,2%	0,8%	0,6%	28,0%		7,9%

VII.2.5 La taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)

La TASCOM 2021 : 662 K€



La TASCOM 2022 : 695 K€

TASCOM			
ASSIETE	Surface de vente des magasins de commerce de + de 400 m ² ce seul ne s'applique pas aux établissements contrôlés directement ou indirectement par une même personne, sous une même enseigne commerciale lorsque la surface de vente cumulée excède 4000 m ² Chiffre d'affaires supérieur à 440 000 €		
BENEFICIAIRES	COMMUNES isolées et membres d'un EPCI à fiscalité additionnelle OPTION pour les communautés à fiscalité additionnelle COMMUNAUTE A TPU		
TARIFS	Chiffre Affaires annuel/m ²	Etablissements ne vendant pas de carburant	Etablissements vendant du carburant même site ou au sein d'un ensemble commerciale (hors activité principale de vente ou réparation véhicules automobiles)
	inférieur à 3000 € supérieur à 12000 € entre 3000 € et 12 000 €	5,74€/m ² 34,12€/m ² 5,74€*((CA au m ² -3000)*0,00315)	8,32€/m ² 35,70€/m ² 8,32€*((CA au m ² -3000)*0,00304)
MODULATION	A partir de 2012 l'organe délibérant peut appliquer aux montants de la taxe un coefficient multiplicateur : 0,80/0,90/1,10/1,20 Décision dans les conditions de l'article 1639 A bis du CGI		

La TASCOM ET LE COEFFICIENT en 2020 :

Le groupement à la possibilité de voter un coefficient compris entre 0,95 et 1,05 avant le 1^{er} octobre de l'année n-1 pour une application en année n.

Le coefficient ne peut évoluer de plus de 0,05 point / année dans la limite de 1,20 au bout de 4 années consécutives de hausse.

À compter de 2019, le coefficient maximal peut atteindre 1,30 pour les EPCI à fiscalité propre qui ont mis en place des abattements sur la base d'imposition à la taxe foncière sur les propriétés bâties en application de l'article 1388 quinquies C du code général des impôts (CGI).

Simulation de la modulation du tarif de la TASCOM

	TASCOM 2019	TASCOM 2020	TASCOM 2021	TASCOM 2022	TASCOM 2023
Coefficient	1,10	1,15	1,20	1,25	1,30
Montant	660 954	633 532	661 517	694 593	729 322
Evolution n/n-1 en €	21 429	-27 422	27 985	33 076	34 730
Evolution n/n-1 en %	3%	-4%	4%	5%	5%

La TASCOM ET LE COEFFICIENT :

Simulation d'une évolution du coefficient pour atteindre 1,30 en 2023.

VII.2.6 La dotation d'intercommunalité

	POPULATION 2021	POPULATION 2022
AIZENAY	9 888	10 079
APREMONT	1 846	1 867
BEAUFOU	1 532	1 535
BELLEVIGNY	6 202	6 218
CHAPELLE-PALLUAU	963	953
FALLERON	1 632	1 652
LA GENÉTOUZE	1 993	2 019
GRAND'LANDES	690	701
LUCS-SUR-BOULOGNE	3 570	3 594
MACHE	1 583	1 609
PALLUAU	1 122	1 123
POIRE-SUR-VIE	8 748	8 816
SAINT-DENIS-LA-CHEVASSE	2 386	2 413
SAINT-ETIENNE-DU-BOIS	2 143	2 160
SAINT-PAUL-MONT-PENIT	822	837
TOTAL population légale	45 120	45 576
RESIDENCES SECONDAIRES	1 252	1 252
POP DGF simulée	46 372	46 828

	CRITERES
DGF 2021	878 827
POP DGF 2021	46 372
DGF/HABITANT	18,95
POP DGF 2022	46 828

	SIMULATION DGF 2022
GARANTIE niveau minimum	843 096
Niveau comparable à 2021	878 827
Niveau maximum 2021	976 216

La prospective retient pour 2022 le niveau minimum avec le dispositif de garanties.

VII.3. Le programme d'investissement 2022 – 2025

Les opérations d'investissement sont présentées ci-dessous dans un cadre de programmation pluriannuelle de réalisation

PROJETS [en milliers d'euros]	RAR 2021	Propositions 2022	Total RAR 2021+PROP 2022	2023	2024	2025
	(1)	(2)	(3)=(1)+(2)			
Programme Haut débit	0	395	395	395	198	0
PLUI	0	172	172	30	30	30
Subventions habitat	0	182,5	182,5	182,5	182,5	182,5
Local de stockage	0	280	280	0	0	0
Fonds de concours	1 149	1 400	2 549	1 400	1 400	1 400
Abondement fonds de soutien	89	58	148			
Participation travaux déviation Beignon Jauffrit	0	0	0	0	0	0
Voirie	31	1 098	1 129	350	350	350
Poteaux incendie	19	80	99	30	30	30
Logiciels et matériels informatiques	2,8	155	157	50	50	50
Mutualisation informatique	3,9	63	66	60	60	60
Divers (travaux ,site internet, véhicules)	60	497	558	340	340	340
Piscine travaux mises aux normes	0	0	0	0	0	0
Piscine Aizenay	0	3 123	3 123	0	0	0
Piscine le Poiré sur Vie	0	100	100	500	2 200	5 689
Parking gare Bellevigny	0	0	0	0	0	0
Extension 2 du siège	0	1 379	1 379	0	0	0
OT Aizenay	16	0	16	0	0	0
Réhabilitation du Château Apremont	0	85	85	200	200	200
Bâtiment Cicadelle Aizenay	0	0	0	0	0	0
Jardins de l'Aumonerie	0	990	990	0	0	0
Divers	0	0	0	0	0	0
TOTAL GENERAL	1 372	10 057	11 429	3 538	5 040	8 332

**PPI 2022-2025 :
28,3 M€**

SUBVENTIONS

PROJETS [en milliers d'euros]	RAR 2021	Propositions 2022	Total RAR 2021+PROP 2022	2023	2024	2025
	(1)	(2)	(3)=(1)+(2)			
Subventions Extension CCVB	0	849	849	0	0	0
Subventions piscine Aizenay	0	1 455	1 455	0	0	0
Subventions piscine LE POIRE	0	0	0	0	600	1 400
Subventions OT Aizenay	219	0	219			
Subventions diverses	28	274	302	0	0	0
	0	0	0	0	0	0
TOTAL GENERAL	247	2 578	2 825	0	600	1 400

Plan Pluriannuel d'Investissement détaillé

DEPENSES PREVISIONNELLES BUDGET GENERAL

N°Opération	PROJETS	Total Budget 2021	CA 2021	Reports 2021	Nouveaux crédits 2022	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	Total période 2022 - 2025	
	Très haut débit	395 100 €	395 073 €		395 100 €	395 100 €	395 100 €	197 600 €		987 800 €	Dont révision SFR Apremont (100 000 €) et autres procédures révision PLUIH (50 000 €)
	PLUIH et PLU	338 065 €	56 320 €		172 000 €	172 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	262 000 €	
	Subventions Habitat bailleurs sociaux et communes	182 500 €			182 500 €	182 500 €	182 500 €	182 500 €	182 500 €	730 000 €	
	Local de stockage et agrandissement parking CCVB	3 237 €	6 416 €		280 000 €	280 000 €				280 000 €	Dont enveloppe de 400 000 € pour les projets communaux ayant un intérêt intercommunal
	Subventions d'équipement aux communes	2 607 395 €	1 282 437 €	1 149 158 €	1 400 000 €	2 549 158 €	1 400 000 €	1 400 000 €	1 400 000 €	6 749 158 €	
	Abondement aux fonds de soutien liés au Covid 19 (Région et Département)	240 000 €	92 409 €	89 236 €	58 400 €	147 636 €				147 636 €	
	Participation travaux déviation Beignon Jauffrit	62 500 €									
	Travaux divers voirie	451 027 €	1 040 225 €	31 355 €	1 098 000 €	1 129 355 €	350 000 €	350 000 €	350 000 €	2 179 355 €	Fonds de soutien à la relance économique avec le Département dont 50% remboursé par le Département
	Poteaux incendie et bâches incendie	71 489 €	13 227 €	18 888 €	80 000 €	98 888 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	188 888 €	
	Logiciels et matériels informatiques divers	70 826 €	59 970 €	2 771 €	154 500 €	157 271 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	307 271 €	
	Mutualisation informatique (pour le compte des communes - investissement)	113 598 €	78 068 €	3 942 €	62 500 €	66 442 €	60 000 €	60 000 €	60 000 €	246 442 €	Transfert demi-échangeur Chantemerle du Budget Zones vers Budget Général suite contrôle TVA
	Travaux locaux secours catholique Le Poiré			2 657 €		2 657 €				2 657 €	
	Investissements divers (travaux, site internet, véhicule...)	691 262 €	341 804 €	57 691 €	497 200 €	554 891 €	340 000 €	340 000 €	340 000 €	1 574 891 €	
11	Travaux de mise aux normes piscines	184 568 €	176 488 €	104 €		104 €				104 €	Echangeur Ouest Chantemerle et voirie ZA l'Epine Salgny
12	Travaux de rénovation piscine d'Aizenay *	4 000 000 €	1 955 165 €		3 123 000 €	3 123 000 €				3 123 000 €	
13	Travaux de rénovation piscine Le Poiré *	100 000 €	10 800 €		100 000 €	100 000 €	500 000 €	2 200 000 €	5 689 200 €	8 489 200 €	
14	Parking gare Bellevigny	18 187 €	1 746 €								
15	Extension 2 siège CCVB*	1 200 000 €	730 829 €		1 379 000 €	1 379 000 €				1 379 000 €	Acquisition et renouvellement de matériel informatique, matériel vidéo et audio suite extension CCVB, et piscine d'Aizenay
16	Réhabilitation et extension OT Aizenay	557 679 €	515 964 €	15 791 €		15 791 €				15 791 €	
17	Création d'un BIT au château d'Apremont										
18	Réhabilitation du château d'Apremont - phase 1	533 057 €	7 625 €		85 000 €	85 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	685 000 €	Dont nv véhicules prévention routière et technique, VAE pour la mobilité et vélos pour prévention routière (91 900 €), du mobilier pour les nouveaux bâtiments (115 000 €), du matériel pour la mobilité (58 000 €), installation climatisation France Services (42 000 €)
19	Rénovation bâtiment Cica delle Aizenay	5 225 €	14 531 €	60 €		60 €				60 €	
20	Nouveau bâtiment Jardins de l'Aumônerie				990 000 €	990 000 €				990 000 €	
	PPI total	11 825 715 €	6 779 096 €	1 371 653 €	10 057 200 €	11 428 853 €	3 537 600 €	5 040 100 €	8 331 700 €	28 338 253 €	

* Ces opérations font l'objet d'autorisations de programme et crédits de paiement afin d'étaler les dépenses sur plusieurs exercices

RECETTES ATTENDUES BUDGET GENERAL

	PROJETS	BUDGET 2021	CA 2021	Reports 2021	Nouveaux crédits 2022	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	Total période 2022 - 2025
12	Subvention Région rénovation piscine Aizenay	164 400 €	19 957 €		308 843 €	308 843 €				308 843 €
	Fonds de relance Région rénovation piscine Aizenay		158 700 €		370 300 €	370 300 €				370 300 €
	Subvention Département rénovation piscine Aizenay	329 000 €	197 400 €		460 600 €	460 600 €				460 600 €
	Subvention DSIL rénovation piscine Aizenay	225 000 €	135 000 €		315 000 €	315 000 €				315 000 €
13	Subvention DETR rénovation piscine Le Poiré							600 000 €	1 400 000 €	2 000 000 €
15	Subvention Région extension 2 CCVB	184 700 €	20 789 €		348 711 €	348 711 €				348 711 €
	Subvention Département extension 2 CCVB	250 100 €	150 096 €		350 224 €	350 224 €				350 224 €
	Subvention DETR extension 2 CCVB		150 000 €		150 000 €	150 000 €				150 000 €
16	Réhabilitation et extension OT Aizenay	313 000 €	93 919 €	219 144 €		219 144 €				219 144 €
	Participation du Département au fonds de soutien de la relance économique	120 000 €	89 822 €		29 940 €	29 940 €				29 940 €
	Remboursement Région sur avance fonds de soutien de la relance économique				60 000 €	60 000 €				60 000 €
	Mutualisation informatique (remboursement des communes)	113 598 €	78 068 €	3 942 €	62 500 €	66 442 €	60 000 €	60 000 €	60 000 €	246 442 €
	Recettes diverses	106 190 €	177 691 €	23 605 €	121 800 €	145 405 €				145 405 €
	FCTVA	861 928 €	740 572 €		1 070 000 €	1 070 000 €	205 000 €	428 000 €	886 000 €	2 589 000 €
	Recettes totales attendues	2 667 916 €	2 012 013 €	246 691 €	3 647 918 €	3 894 609 €	265 000 €	1 088 000 €	2 346 000 €	7 593 609 €
	SOLDE A FINANCER	-9 157 799 €	-4 767 083 €	-1 124 962 €	-6 409 282 €	-7 534 244 €	-3 272 600 €	-3 952 100 €	-5 985 700 €	-25 511 727 €

SCENARIO « AU FIL DE L'EAU »

en milliers d'euros	2021	2022	2023	2024	2025	
Dépenses d'investissement	6 779	11 429	3 538	5 040	8 332	
Capacité d'équipement hors programme						
Programmes divers	6 778	11 429	3 538	5 040	8 332	28,3 M€
Remboursement prêt relais						
Restes à réaliser						
Dépôts et cautionnement	1					
Recettes d'investissement	4 112	4 115	265	1 088	2 346	
Restes à réaliser						
Subventions diverses	1 037	2 825	0	600	1 400	
Subvention département fonds de relance						
FCTVA -80%	741	1 070	205	428	886	
Emprunt bloqué	2 100					
Communes mutualisation	78	0	60	60	60	
Autres recettes	140	220				
Divers	16,3					
Reste à financer	2 667	7 314	3 273	3 952	5 986	
Capacité d'Autofinancement	2 834	1 683	1 599	1 524	1 508	
Emprunt d'équilibre	-167	5 631	1 674	2 428	4 477	
Emprunt réalisé	0	1 193	1 674	2 428	4 477	Emprunts réalisés : 9,7 M€
FONDS DE ROULEMENT	5 438	1 000	1 000	1 000	1 000	

La caf nette n'est pas corrigée de l'effet cessions d'immobilisations et provisions

Les indicateurs financiers sur la période :

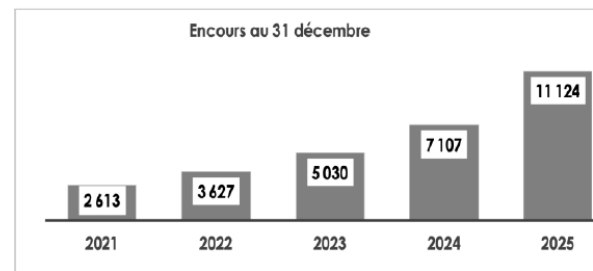
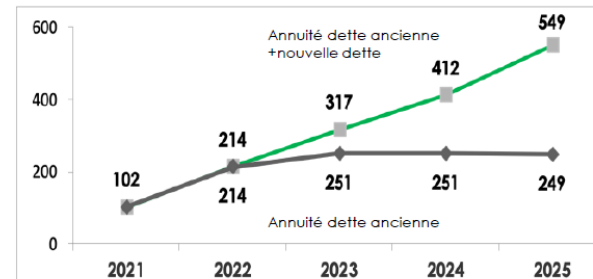
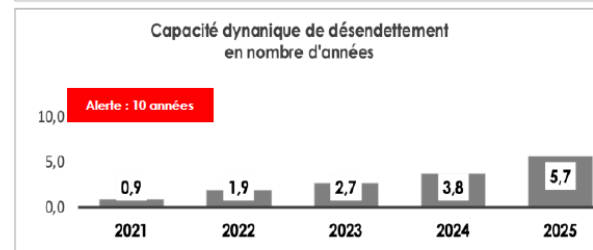
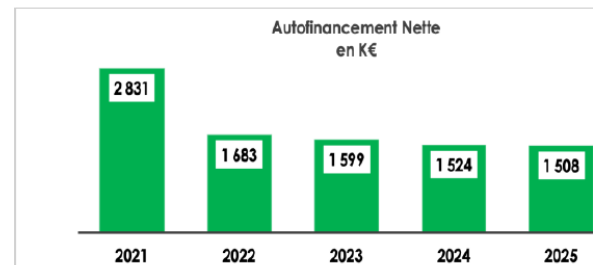
La capacité d'autofinancement nette diminue très sensiblement en 2022 avec une évolution beaucoup plus rapide des charges de fonctionnement que des recettes. Puis elle évolue faiblement sur le reste de la période malgré les emprunts simulés. Le niveau est moyen en fin de période.

La **capacité dynamique de désendettement** représente un niveau moyen en 2025 avec 5,7 années pour rembourser le capital de la dette.

Il faut rester en veille sur les effets des mesures gouvernementales à partir de 2023 qui pourraient impacter défavorablement la dotation d'intercommunalité.

Les indicateurs d'analyse financière

La caf nette est corrigée de l'effet cessions d'immobilisations et provisions



VII.4. Vue synthétique des équilibres financiers du Budget Général

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025
A Recettes courantes de fonctionnement	14 060 416	15 234 297	16 091 777	16 912 567	16 571 195	17 458 253	17 750 867	18 161 360	18 582 293
Variation en volumes (chaque année)		1 173 881	857 480	820 790	-341 372	986 525	292 614	410 493	420 933
Variation en %		8,3%	5,6%	5,1%	-2,0%	6,0%	1,7%	2,3%	2,3%
Impôts et taxes	10 485 389	11 422 081	12 273 817	12 786 960,00	11 719 971	12 047 184	12 426 867	12 788 360	13 157 293
dont Fiscalité directe	7 232 567	8 049 515	8 254 018	8 524 158	3 251 730	3 349 372	3 448 628	3 547 644	3 650 826
CVAE	2 151 433	2 334 836	2 918 624	2 893 646	2 852 955	2 739 000	2 794 000	2 850 000	2 907 000
Autres fiscalités (Ifer, Tascom...)	1 101 389	1 037 730	1 010 975	1 342 886	1 138 095	1 047 900	1 085 000	1 099 000	1 111 000
FPIC			90 200	26 270	106 659				
Fraction de TVA					4 370 532	4 610 911	4 749 239	4 891 716	5 038 467
Taxe GEMAPI						300 000	350 000	400 000	450 000
Dotations et participations	2 404 878	2 469 528	2 481 366	2 571 080	3 551 029	3 953 269	3 649 000	3 680 000	3 715 000
DGF interco	963 797	982 139	948 004	911 476	878 827	843 000	809 000	817 000	826 000
DGF compensation	982 596	962 078	939 988	922 802	904 628	887 000	869 000	851 000	834 000
Compensations fiscales	267 202	273 085	330 164	359 256	1 497 013	1 550 000	1 588 000	1 629 000	1 671 000
Autres dotations & participations	191 283	252 226	263 210	377 546	270 561	673 269	383 000	383 000	384 000
Produit des services, du domaine	679 082	1 147 439	1 113 039	1 113 039	1 062 566	1 245 800	1 463 000	1 481 000	1 498 000
Autres produits de gestion courante	437 520	112 756	133 571	361 512	162 995	152 000	152 000	152 000	152 000
Atténuations de charges	53 548	82 494	77 228	79 976	74 634	60 000	60 000	60 000	60 000
B Dépenses de gestion	11 029 449	11 654 817	12 453 444	13 083 666	13 508 449	15 240 397	15 274 607	15 965 916	16 265 562
Variation en volumes (chaque année)		625 368	798 627	630 222	424 783	784 497	334 210	391 309	299 646
variation en %		5,7%	6,9%	5,1%	3,2%	5,4%	2,2%	2,5%	1,9%
Charges de personnel	2 328 002	3 077 428	3 525 195	3 714 929	4 096 438	4 905 916	5 228 564	5 359 278	5 493 260
Charges à caractère général	1 334 040	1 416 886	1 602 040	1 876 609	1 978 665	2 738 963	2 722 000	2 803 660	2 887 770
Atténuations de produits	6 080 480	5 703 035	5 770 974	5 815 217	5 677 854	5 428 078	5 378 078	5 476 078	5 476 078
dont FNIGR	70 866	70 866	70 866	70 866	70 866	71 000	71 000	71 000	71 000
Attributions de compensations	5 308 768	5 131 263	5 131 263	5 101 078	5 086 209	4 856 078	4 806 078	4 904 078	4 904 078
DSC	700 000	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000
Divers	846	906	68 845	143 273	20 779	1 000	1 000	1 000	1 000
Autres charges de gestion courante	1 286 927	1 457 467	1 555 235	1 676 911	1 755 492	2 167 440	2 245 965	2 326 900	2 408 454
Droits d'utilisation - Informatique en nuage					218 078	401 240	409 265	417 450	425 799
Déficit budgets annexes	223 780	201 700	250 000	270 000	265 000	334 000	341 000	347 000	354 000
Indemnités et cotisations élus	173 047	175 465	177 318	179 002	181 166	195 000	197 000	199 960	201 000
Créances admises en non-valeur				4 140	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
Cotisation SDIS	391 354	455 941	547 929	602 708	610 418	625 000	637 500	650 250	663 255
Subventions aux associations	250 348	295 812	291 730	314 766	213 734	258 400	258 400	258 400	258 400
Autres participations et contributions syndcats	248 397	328 550	288 259	310 435	262 956	348 800	397 800	449 800	501 000
C CAF (épargne de gestion) (A-B)	3 030 967	3 579 481	3 638 333	3 828 901	3 062 746	2 217 856	2 176 260	2 195 444	2 316 731
Intérêts de la dette	68 343	32 269	29 259	26 117	25 182	35 400	46 736	61 733	89 234
dont intérêts antérieurs	68 343	32 269	29 259	26 117	25 182	23 100	19 000	15 500	45 500
dont intérêts nouveaux						12 300	27 736	46 233	43 734
Produits financiers	0	13		13	13				
Solde opérations exceptionnelles (hors cessions)	-617 908	-40 160	-5 676	-42 530	-130 244	-321 591	-260 000	-260 000	-260 000
Produits exceptionnels (hors cessions)	28 158	38 109	65 982	21 764	7 695				
Charges exceptionnelles (hors cessions)	646 066	78 269	71 658	64 293	137 939	321 591	260 000	260 000	260 000
D Epargne brute ou CAF brute (CAF+solde opérations exceptionnelles-)	2 344 716	3 507 064	3 603 398	3 760 267	2 907 333	1 860 865	1 869 524	1 873 711	1 967 497
Remboursement du capital	64 794	67 570	70 468	73 492	76 649	179 200	270 974	350 121	459 540
dont capital antérieur	64 794	67 570	70 468	73 492	76 649	80 000	84 000	87 000	120 000
dont capital nouveau						99 200	186 974	263 121	339 540
E Epargne disponible ou CAF nette (CAF brute-remboursement capital)	2 279 922	3 439 494	3 532 930	3 686 775	2 830 684	1 681 665	1 598 549	1 523 589	1 507 957
	16,22%	22,58%	21,95%	21,80%	17,08%	9,63%	9,01%	8,39%	8,12%
Amortissement	2 622 111	2 217 437	1 953 840	1 600 273	1 218 997	1 400 000	1 400 000	1 400 000	1 400 000
Reprises	37 536	60 543	53 097	255 161	34 867	36 000	36 000	36 000	36 000
Solde	2 584 575	2 156 894	1 900 743	1 345 111	1 184 130	1 364 000	1 364 000	1 364 000	1 364 000
F Résultat comptable de l'exercice (section de fonctionnement)	-239 859	1 350 170	1 702 655	2 415 155	1 723 202	496 865	505 524	509 711	603 497

Dont subventions sur PCAET et mobilité (52 100 €), habitat (110 000 €), Ram et parentalité (118 300 €) et reports (225 369 €)

Augmentation due à la réouverture de la piscine d'Aizenay (fermée en 2021)

6 postes créés en 2021 et consolidés en 2022 sur une année complète;
16 nouveaux postes créés courant 2022 (instructeur ADS, mobilité et PCAET, économie, bibliothécaire, maîtres nageurs et agents d'accueil pour nouvelle piscine Aizenay, assistante pôle Population économique); stagiaires ; Modifications postes (avancement...); remplacements divers; rémunération des commissaires enquêteurs, revalorisation SMIC et catégorie C

Dont reports 2021 (182 213 €)
Dépenses en fortes augmentation : + 112 000 € pour le service bâtiment et + 50 000 € pour le service piscine ces 2 augmentations étant principalement dues à la piscine d'Aizenay et à la reprise du transport pour la natation scolaire, + 50 000 € pour la communication (nouvelle charte, inaugurations, AG élus), +100 000 € pour l'éco notamment pour des actions liées au PCAET, + 50 000 € pour la mobilité, + 130 000 € pour la voirie (notamment pour l'entretien de la voirie ZA Les Pénieres, La Noue Grenet et Actipôle Ouest)

Dont mutualisation informatique pour 303 550 €, dont une partie viendra diminuer l'AC de 2023

Dont subventions OPAH, PIREH, Eco Pass (165 000 €), mobilité (25 000 €) + reports 2021 (125 091 €)

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025
G Dépenses d'investissement	3 415 996	3 413 563	3 101 691	3 588 484	6 779 096	11 428 853	3 537 600	5 040 100	8 331 700
Subventions équipement aux communes	1 180 769	1 003 325	1 332 005	1 427 400	1 282 437	2 549 158	1 400 000	1 400 000	1 400 000
Très haut débit	1 070 226	970 545	970 545	197 537	395 073	395 100	395 100	197 600	
Autres subventions versées			62 500						
Immobilisations incorporelles (hors opérations)	54 377	41 587	33 854	27 172	14 001	72 000	20 000	20 000	20 000
PLUIH et PLU	134 777	109 319	101 049	64 788	56 320	172 000	30 000	30 000	30 000
Subventions Habitat bailleurs sociaux et communes						182 500	182 500	182 500	182 500
Abondement aux fonds de soutien liés au Covid 19 (Région et Département)				90 000	92 409	147 636			
Immobilisations corporelles (hors opérations)	310 131	286 022	267 096	126 824	359 315	685 049	340 000	340 000	340 000
Mutualisation informatique (pour le compte des communes - investissement)				44 115	78 068	66 442	60 000	60 000	60 000
Local stockage et parking CCVB	16 533	595 209	24 980	51 871	6 416	280 000			
Piscine Maché	461 780	155 832	2 411	21					
Travaux locaux secours catholique Le Poiré			50 305	44 523		2 657			
Travaux divers voirie		25 732	84 511	279 930	1 040 225	1 129 355	350 000	350 000	350 000
Autres investissements (hors opérations)	99 774	191 051			40 516	44 001	50 000	50 000	50 000
Reversement FCTVA suite cessions					1 169	10 000	10 000	10 000	10 000
Acquisition foyer soleil Apremont				300 000					
Avance de trésorerie Vendée Expansion				220 000					
Opérations	87 630	34 940	172 434	714 304	3 413 148	5 692 955	700 000	2 400 000	5 889 200
11 - Mise aux normes des piscines		18 240	14 756	243 684	176 488	104			
12 - Rénovation piscine d'Aizenay		1 053	13 560	192 009	1 955 165	3 123 000			
13 - Rénovation piscine Le Poiré					10 800	100 000		2 200 000	5 689 200
14 - Parking gare Bellevigny	87 630	15 647	143 301	6 624	1 746		500 000		
15 - Extension 2 siège CCVB			817	83 873	730 829	1 379 000			
16 - Réhabilitation OT Aizenay				42 559	515 964	15 791			
18 - Réhabilitation du château d'Apremont - Phase 1				15 858	7 625	85 000	200 000	200 000	200 000
19 - Rénovation bâtiment Cicadelle Aizenay				129 696	14 531	60			
20 - Nouveau bâtiment Jardins de l'Aumônerie			50 305			990 000			
H Recettes d'investissement	274 014	538 478	600 811	1 125 974	2 012 013	4 114 609	265 000	1 088 000	2 346 000
FCTVA	192 212	372 692	94 349	141 550	740 572	1 070 000	205 000	428 000	886 000
Dotations et subventions	81 475	165 306	459 616	35 467	1 015 683	2 552 762		600 000	1 400 000
Autres recettes d'investissement	327	480	46 847	948 957	255 759	271 847	60 000	60 000	60 000
Remboursement avance de trésorerie Vendée Expansion						220 000			
I Besoin de financement (G-H)	3 141 982	2 875 085	2 500 880	2 462 510	4 767 083	7 314 244	3 272 600	3 952 100	5 985 700
Excédent de fonctionnement capitalisé	415 826	1 045 916	314 561	1 810 957	1 165 050				
Emprunts nouveaux					2 100 000	1 193 000	1 674 000	2 428 000	4 477 000
Dépenses exceptionnelles liées aux cessions									
Recettes exceptionnelles liées aux cessions		192 000	1 650	300 000	3 500				
J Résultat comptable de l'exercice (section d'investissement)	-206 375	452 155	-354 394	1 133 796	-391 052	-4 936 444	-505 574	-510 221	-604 240
K Résultat cumulé de l'exercice	-446 234	1 802 325	1 348 262	3 548 952	1 332 151	-4 439 579	-51	-511	-743
L Variation du fonds de roulement	-862 060	756 409	1 033 701	1 737 994	167 101	-4 439 579	-51	-511	-743
fonds de roulement initial	2 605 056	1 742 996	2 499 405	3 533 106	5 271 100	5 438 200	998 621	998 570	998 059
M Fonds de roulement net global	1 742 996	2 499 405	3 533 106	5 271 100	5 438 200	998 621	998 570	998 059	997 316
fonds de roulement de fonctionnement (en jours)	57,7	78,3	103,6	147,0	146,9	23,9	23,4	22,8	22,4
Encours existant au 1er janvier	866 170	801 376	733 805	663 337	589 845	2 613 196	3 626 996	5 030 022	7 107 901
Encours avec nouveaux emprunts au 31/12	801 376	733 805	663 337	589 845	2 613 196	3 626 996	5 030 022	7 107 901	11 125 360
Population	43 104	43 645	44 170	44 582	45 120	45 576	46 076	46 576	47 076
Encours par hab.	19	17	15	13	58	80	109	153	236
Annuité de la dette	133 138	99 840	99 727	99 609	101 831	214 600	317 710	411 855	548 775
Solvabilité ou capacité de désendettement (exprimé en année)	0,34	0,21	0,18	0,16	0,90	1,95	2,69	3,79	5,65
Taux d'endettement	5,69%	4,75%	4,10%	3,42%	15,76%	20,78%	28,34%	39,14%	59,87%

Pour les colonnes BP, les résultats indiqués ne tiennent pas compte des inscriptions budgétaires en dépenses imprévues et virement pour équilibre du budget (ces lignes ne se réalisent pas)

= excédent global de clôture
= nombre de jours où il est possible de payer les charges de gestion courantes sans nouvelles ressources

si < à 8, bonne situation financière
= dette/recettes réelles de fonctionnement, ce ratio mesure la charge de la dette de la CC relativement à sa richesse

VIII. ETAT DE L'ENDETTEMENT AU 1ER JANVIER 2022 TOUS BUDGETS CONFONDUS

Budget général									
Objet	Montant	Organisme prêteur	Date de réalisation	Durée	Fin	Taux	Périodicité	Capital restant au 31/12/2021	Remarques
Banque alimentaire de Palluau	114 375,00 €	CFFL	01/10/2010	15 ans	01/07/2025	F 2,52	Trimestrielle	32 751,81 €	
Maison France Services	1 000 000,00 €	Caisse des dépôts	02/02/2013	15 ans	02/02/2029	F 4,51	Annuelle	480 444,40 €	
Réhabilitation et extension piscine d'Aizenay	2 100 000,00 €	La Banque Postale	10/06/2021	15,5 ans	01/01/2037	F 0,79	Trimestrielle	2 100 000,00 €	1ère phase sur 6 mois, mobilisation des fonds, sur index €STR + marge 0,67 2ème phase sur 15 ans après consolidation des fonds
ENDETTEMENT GLOBAL AU 01/01/2022								2 613 196,21 €	
					Annuité d'emprunt globale 2022	Loyers annuels potentiels 2022			
					213 852 €	21 434 €			
Budget bâtiments économiques									
Objet	Montant	Organisme prêteur	Date de réalisation	Durée	Fin	Taux	Périodicité	Capital restant au 31/12/2021	Remarques
Construction Atelier St Christophe	410 000,00 €	CRCAM Atlantique Vendée	10/08/2009	15 ans	10/02/2024	F 5,26 %	Semestrielle	92 245,71 €	
Construction Pépinière Les Lucs	250 000,00 €	Caisse Française de Financement Loc	01/05/2016	12 ans	01/02/2028	F 1,80%	Trimestrielle	136 915,04 €	
Construction Pépinière Aizenay	300 000,00 €	Caisse Française de Financement Loc	01/05/2016	12 ans	01/02/2028	F 1,80%	Trimestrielle	164 297,94 €	
Construction Pépinière Le Poiré	300 000,00 €	CRCAM Atlantique Vendée	10/02/2018	12 ans	10/11/2029	F 1,09 %	Trimestrielle	204 321,08 €	
Construction bâtiment T TOP	1 230 000,00 €	Caisse d'épargne	25/07/2018	15 ans	25/04/2033	F 1,20 %	Trimestrielle	962 448,23 €	
ENDETTEMENT GLOBAL AU 01/01/2022								1 560 228,00 €	
					Annuité d'emprunt globale 2022	Loyers annuels potentiels 2022			
					207 352 €	153 071 €			
Budget zones communautaires									
Objet	Montant	Organisme prêteur	Date de réalisation	Durée	Fin	Taux	Périodicité	Capital restant au 31/12/2021	Remarques
Transfert des zones communales	650 000,00 €	CRCAM Atlantique Vendée	16/12/2004	19 ans dont 4 ans de différé	10/01/2024	V actuel 0 %	Annuelle	136 232,69 €	Prêt à taux révisable Euribor 12 mois + 0,10
Aménagement ZA Bel Air Maché	500 000,00 €	Caisse d'épargne	22/05/2012	10 ans	25/05/2022	F 2,95 %	Trimestrielle	28 642,47 €	
Pôle santé Le Poiré sur Vie	550 000,00 €	Caisse d'épargne	25/01/2018	11 ans	25/10/2028	F 3,77 %	Trimestrielle	350 000,00 €	
ENDETTEMENT GLOBAL AU 01/01/2022								514 875,16 €	
					Annuité d'emprunt globale 2022				
					136 859 €				

Envoyé en préfecture le 23/02/2022

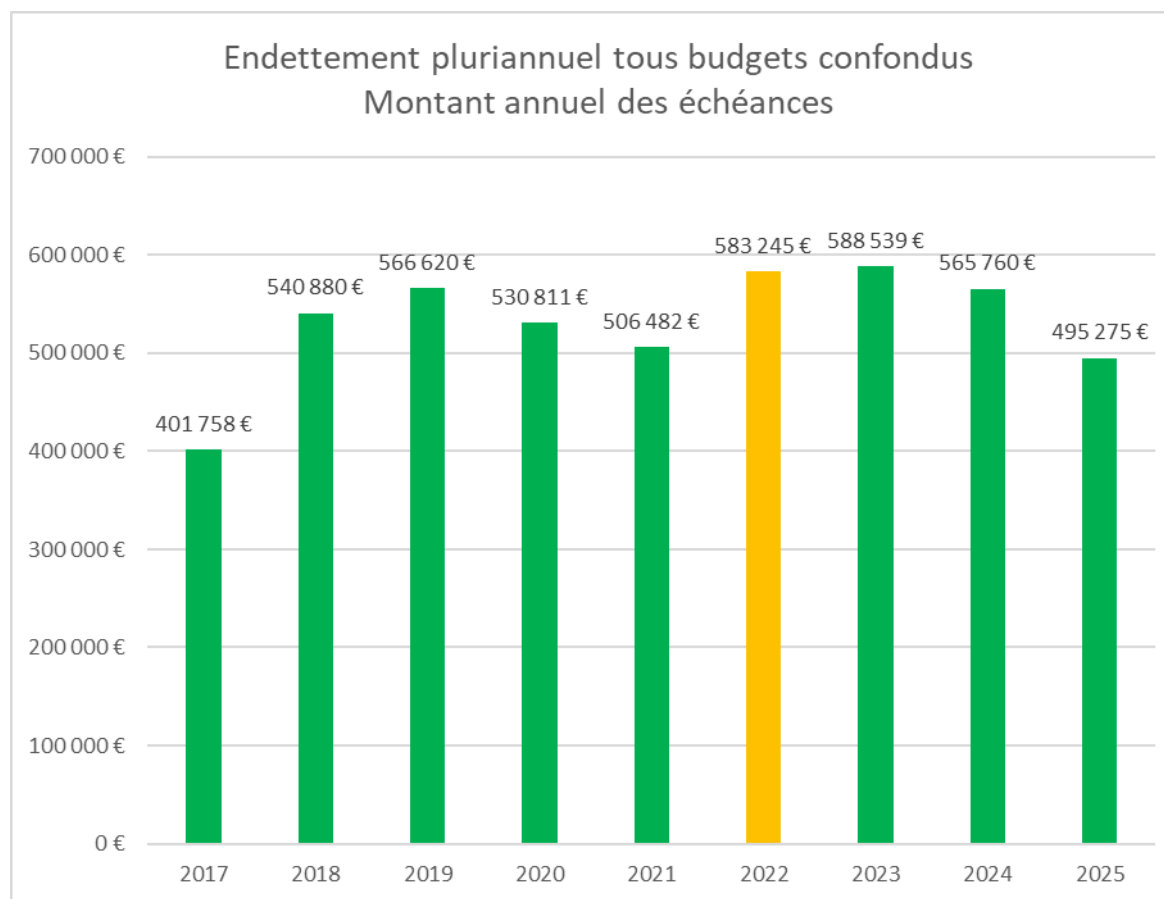
Reçu en préfecture le 23/02/2022

Affiché le



ID : 085-200072882-20220221-2022D16-DE

Budget ordures ménagères									
Objet	Montant	Organisme prêteur	Date de réalisation	Durée	Fin	Taux	Périodicité	Capital restant au 31/12/2021	Remarques
Dechèterie St Paul Mont Penit	300 000,00 €	Caisse d'épargne	19/09/2012	15 ans	19/06/2028	F 4,82 %	Trimestrielle	115 000,00 €	
ENDETTEMENT GLOBAL AU 01/01/2022								115 000,00 €	
					Annuité d'emprunt globale 2022				
					25 182 €				



IX. POINT SUR LES BUDGETS ANNEXES

IX.1. Budget Zones Communautaires

Le Budget Zones Communautaires présente un résultat cumulé 2021 de – 2 235 009,38 €.

Pour 2022, il faut prévoir d'importantes acquisitions foncières sur Bellevigny, Aizenay et le Poiré sur Vie, ainsi que la poursuite des travaux en cours (les zones Espace Vie Atlantique Nord à Aizenay, Chantemerle à Bellevigny, Les Amblardières à St Denis la Chevasse et route de La Roche à La Genétouze).

IX.2. Budget Bâtiments Economiques

Ce budget présente un excédent global de 152 211,89 € fin 2021.

Pour 2022, le principal projet inscrit est l'aménagement de la gare de Bellevigny pour la création de bureaux partagés tiers lieux (étude maîtrise d'oeuvre et travaux).

IX.3. Budget Office de Tourisme

Le budget 2021 présente un excédent global de 44 631,83 €. A noter cependant que des dépenses d'investissement ont été reportées sur 2022 pour 25 000 € (achat d'un véhicule).

Ce budget a été financé à hauteur de 265 000 € par le Budget Général.

Les dépenses relatives aux bâtiments (château d'Apremont et OT d'Aizenay) sont inscrites sur le Budget Général.

Le Budget Office de Tourisme comprend uniquement les dépenses et recettes liées aux missions intrinsèques d'un office de tourisme, à savoir : l'accueil et l'information, la promotion du territoire, l'animation et l'exploitation touristique des équipements (frais de personnel notamment).

IX.4. Budget Ordures Ménagères

L'exercice 2021 se solde par un excédent global de 1 919 117,33 €.

Les tarifs de la redevance incitative n'ont pas été augmentés depuis sa mise en place en 2020 malgré une hausse des charges (cotisation Trivalis et collecte des déchets notamment).

Le principal investissement inscrit sur le budget 2022 est la construction d'une nouvelle déchèterie à Aizenay.

IX.5. Budget SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)

L'exercice 2021 se solde par un excédent de 14 104,12 €.

En 2022, les charges de personnel seront impactées à hauteur d'environ 50% (contre 7% en 2021) et les frais de structure à 100% (contre 50% en 2021).

Les tarifs 2022 ont été votés par délibération du 20 décembre 2021 avec une augmentation des prestations de contrôle et de vidange de l'ordre de 5 à 10% selon les prestations et la mise en place de pénalités en cas de refus de contrôle ou d'absence de réhabilitation (de 100 à 400% de majoration).

Par ailleurs, la convention signée avec Vendée Eau pour subventionner la réhabilitation d'installations ANC se trouvant sur le périmètre de protection de la retenue d'Apremont se poursuit en 2022.